



# **REDD+ à Madagascar : le carbone qui cache la forêt**

ETUDE DE CAS A MADAGASCAR - JUILLET 2013

**basta!**

 **Les Amis  
de la Terre**

# REDD+ à Madagascar : le carbone qui cache la forêt

## Sommaire

<b>Résumé</b>	<b>4</b>
<b>01 Introduction - Les Amis de la Terre</b>	<b>5</b>
1.1 Le mécanisme REDD+	5
1.2 Des crédits carbone REDD : une stratégie pour un secteur aérien sous pression ?	6
1.3 De la compensation volontaire au marché du carbone	6
<b>02 Les projets REDD à Madagascar : contexte et histoire</b>	<b>9</b>
2.1 Chiffres clés à Madagascar	9
2.2 L'importance de la conservation à Madagascar	9
2.3 Des projets REDD+ orientés vers la conservation	10
2.4 Zoom sur le projet holistique de conservation des forêts	12
<b>03 L'agriculture, indispensable pour les communautés mais principal facteur de déforestation</b>	<b>14</b>
3.1 Contexte national : insécurité alimentaire	14
3.2 Le cas PHCF : l'agriculture sur brûlis : une pratique traditionnelle sur la sellette	16
3.3 Des droits fonciers mal reconnus et contestés	17
<b>04 Les projets REDD+ : une solution ou un nouveau problème pour les communautés ?</b>	<b>20</b>
4.1 Des projets qui exacerbent les tensions foncières — qui sont les gagnants, qui sont les perdants ?	20
4.1.1 Quid du consentement...	20
4.1.2 Des permis de coupe générateurs de conflits entre communautés	22
4.2 Des projets qui engendrent de nouvelles contraintes pour les communautés mais peu de bénéfices	22
4.2.1 Restriction de l'accès aux terres et aux ressources naturelles	22
4.2.2 Des compensations faibles et peu d'alternatives	23
4.2.3 Des projets de reboisements avec des bénéfices (salaire ou vivres) sur le court terme mais après ?	25

4.3	Des projets à l'origine de tensions sociales	26
4.3.1	Surveillance aérienne	26
4.3.2	La police de la forêt : de l'amende à la prison	27
4.3.3	Entre peur et difficultés d'application des sanctions	28
4.3.4	L'impact sur les femmes	29
4.3.5	A qui profite la rente ?	30
<b>05</b>	<b>Le projet PHCF, une illustration des risques et des limites de REDD+</b>	<b>32</b>
5.1	Une trop forte attention sur la mesure du carbone et des coûts de transaction élevés	32
5.2	Une efficacité pour le climat douteuse	35
5.3	La compensation carbone : une logique injuste socialement	37
	<b>Conclusion, recommandations</b>	<b>39</b>

## **Un projet de soutien au journalisme d'investigation**

Dans le cadre d'un projet européen, les Amis de la Terre France et leurs partenaires ont fait le choix de soutenir des projets de reportage et d'investigation. Ce rapport est constitutif d'une série de cinq études de cas avec pour point commun les marchés du carbone et ses impacts sur l'agriculture et les forêts.

Dans ce rapport, il est question du projet holistique de conservation des forêts à Madagascar, mené par WWF Madagascar, GoodPlanet et soutenu financièrement par Air France. Ce rapport a été rédigé par Sophie Chapelle, journaliste pour le site d'informations Basta! ([www.bastamag.net](http://www.bastamag.net)) et fait suite à une mission de terrain organisée en mai 2013.

La première partie et les recommandations ont été écrites par Sylvain Angerand, des Amis de la Terre. La cinquième partie a été coécrite par les auteurs.

# Résumé

L'ancien président de Madagascar a fixé en 2003 l'objectif de faire passer les aires protégées du pays de 1,7 à 6 millions d'hectares. Dix ans après cette annonce, REDD+ constitue un élément essentiel des stratégies nationales de conservation. Le pays compte quatre projets pilotes REDD+ menés par des grandes ONG de conservation. La finance carbone apparaît aujourd'hui pour ces ONG comme l'option la plus prometteuse pour gérer durablement des aires protégées. Certaines de ces ONG ont déjà commencé à vendre des crédits carbone issus de ces aires protégées sur les marchés volontaires. D'autres envisagent de le faire. C'est le cas de la fondation GoodPlanet/ETC Terra et de WWF Madagascar qui mènent le projet holistique de conservation des forêts (PHCF) à Madagascar depuis 2008, avec le soutien financier d'Air France.

Ce projet pilote a accordé une large part de son financement aux méthodes de mesure du carbone forestier et aux opérations de contrôle de la forêt. Une logique qui échappe aux communautés locales qui en subissent pourtant les conséquences avec la restriction des zones disponibles pour l'agriculture et la collecte de bois. D'un projet visant à lutter contre la déforestation pour le bénéfice des communautés locales, nous sommes passés à un projet se concentrant essentiellement sur la mesure des conséquences de la déforestation et contribuant à l'aggravation de l'insécurité alimentaire. Ces dépenses d'expertise sont autant de moyens en moins pour les actions de terrain et la mise en place d'incitations réelles pour les populations locales. D'autres approches que la finance carbone doivent être développées pour lutter véritablement contre la déforestation et la dégradation. L'intensification écologique à travers l'agroécologie et l'agroforesterie, ainsi que la sécurité foncière des communautés dans les zones forestières, doivent être au centre de l'agenda REDD+.

Ce rapport fait suite à une mission de terrain organisée fin mai 2013 dans une nouvelle aire protégée riche de forêts épineuses. Il aurait été intéressant de pouvoir comparer les réalisations du PHCF dans un autre contexte comme celui des forêts humides, mais cela n'a pas été possible suite au refus par GoodPlanet/ETC Terra d'aider l'auteure de ce rapport dans la réalisation de sa mission.

# 01

## Introduction Les Amis de la Terre

### 1.1 Le mécanisme REDD+

On estime qu'environ 12 à 15 % des émissions annuelles anthropiques de CO<sub>2</sub> sont liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. La lutte contre la déforestation constitue donc un enjeu majeur pour stabiliser le climat. C'est partant de ce principe qu'en 2005, un groupe de pays emmenés par la Papouasie Nouvelle-Guinée, ont mis sur la table des négociations une proposition de création d'un nouveau mécanisme de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des Forêts (REDD). Deux ans plus tard, la proposition est retenue par la Conférence des Parties de la Convention des Nations unies sur le changement climatique (CNUCC) à Bali (COP-13). En décembre 2010, REDD est intégré aux Accords de Cancun (COP-16) alors que de sérieuses critiques soulignent l'absence d'opérationnalité et les failles de ce mécanisme.

En réalité, l'idée d'un mécanisme de lutte contre la déforestation pour stabiliser le climat n'est pas nouvelle et avait déjà été discutée à Kyoto en 1997. Le principal risque souligné à l'époque était de compromettre l'intégrité environnementale du protocole de Kyoto avec la mise sur le marché de crédits carbone forestier fictifs (mais également de menacer la souveraineté de pays comme le Brésil sur ses forêts).

Aujourd'hui, aucune réponse solide n'a été apportée à ces critiques et un relatif consensus émerge pour

reconnaître que l'intégration de crédits carbone REDD au marché du carbone n'est pas souhaitable (voir Annexe 2). Ainsi, en 2011, l'Union européenne a annoncé que les crédits REDD ne seraient pas acceptés dans le cadre du système européen d'échanges de quotas au moins jusqu'en 2020.

L'intégration de REDD dans le marché du carbone n'a pas été pour autant abandonnée et ses promoteurs misent désormais sur une approche en trois phases – dans un premier temps, une phase de préparation à REDD soutenue par des fonds publics, puis un financement du mécanisme par des fonds publics pour générer les premiers crédits carbone et dans un dernier temps, un relais par le marché quand d'hypothétiques conditions seront réunies. Cette stratégie a l'avantage de faire taire les critiques en expliquant que le mécanisme REDD est financé par des fonds publics tout en mobilisant ces mêmes fonds pour construire un mécanisme dont le but ultime est de générer des crédits carbone officiellement échangeables sur les marchés du carbone.

Or cette approche ne répond pas aux problèmes soulevés : le défaut d'additionnalité (la garantie d'une réelle réduction des émissions) et le problème de fuites (le déplacement des activités de déforestation d'une région à l'autre) associés aux crédits carbone REDD, constituent des problèmes qui ne peuvent être résolus par d'hypothétiques conditionnalités. Par exemple, l'élaboration de scénarii de référence de déforestation qui est au cœur du mécanisme REDD

ne peut être faite de façon suffisamment rigoureuse scientifiquement pour garantir l'additionnalité et l'absence de fuites (Voir Annexe 2). Nous discuterons de ces points cruciaux, et des tentatives de réponses proposées par le projet PHCF, dans la partie 5 de ce rapport.

La stratégie adoptée est celle du fait-accompli : court-circuiter les négociations sur le climat avec des processus parallèles, mobiliser les institutions et les financements publics pour créer les conditions favorables à l'intégration de REDD dans le marché du carbone et multiplier les projets pilotes.

En parallèle aux négociations sur le Climat, plusieurs programmes multilatéraux ont été mis en place pour préparer les pays à REDD comme la Facilitation pour un partenariat carbone forestier de la Banque mondiale et le Fonds mondial des Nations unies pour REDD, ainsi que de nombreux partenariats bilatéraux comme le soutien de la Norvège au Fonds Amazonien ou le soutien des agences de développement à de nombreux projets pilotes (l'Agence Française de Développement envisage un soutien potentiel au PHCF dans le cadre de sa deuxième phase).

### 1.2 Des crédits carbone REDD : une stratégie pour un secteur aérien sous pression ?

Les émissions de gaz à effet de serre de l'aviation représentent aujourd'hui 2 à 3 % des émissions mondiales. Selon les prévisions de l'Organisation de l'Aviation civile Internationale (OACI) ces émissions devraient quadrupler d'ici 2050 quand les émissions mondiales doivent être divisées par 4 avant 2050 pour maintenir le réchauffement en dessous des 2 °C <sup>1</sup>.

Jusqu'à aujourd'hui, le secteur aérien européen n'est soumis à aucune contrainte pour réduire son impact sur le climat. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ce secteur devait officiellement être inclus dans le marché carbone européen – le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (EU-ETS) – mais sous la pression des compagnies aériennes, la Commission européenne a suspendu pour un an

cette mesure afin de permettre aux représentants du secteur d'élaborer des règles qui satisfassent les compagnies aériennes comme l'UE. Si une part importante de la résistance vient des compagnies extra-européennes qui considèrent que l'UE n'a pas à leur imposer de contraintes, des compagnies européennes se sont jointes à la fronde pour essayer de bloquer le processus comme le déclare le président du Conseil d'administration d'Air France-KLM, Jean-Cyril Spinetta : « L'Europe n'a tout simplement pas la possibilité d'imposer sa volonté au reste du monde »<sup>2</sup>.

Regroupées au sein de l'association internationale du transport aérien (Iata), les compagnies aériennes ont présenté le 3 juin 2013 une résolution sur la mise en œuvre de la stratégie de croissance neutre en carbone de l'aviation <sup>3</sup>. Au cœur de cette mesure, la création d'un marché du carbone sectoriel – c'est à dire spécifique aux compagnies aériennes – d'ici à 2020. Celui-ci doit permettre d'atteindre une réduction de moitié des émissions nettes du secteur d'ici 2050, par rapport à 2005. Pour les compagnies aériennes, ce nouveau marché ne devrait en aucun cas « être conçu de telle sorte à permettre de lever des taxes ou réduire la demande en transport aérien », comme le précise l'appendice, ce qui implique qu'il reposera sans doute très largement sur des mécanismes de flexibilité ou de compensation.

### 1.3 De la compensation volontaire au marché du carbone

La compensation volontaire désigne les pratiques des acteurs (organisations, entreprises, particuliers) qui souhaitent, sur une base volontaire, en dehors de contraintes réglementaires, acquérir des crédits d'émission de CO<sub>2</sub> et les retirer du marché afin de compenser leurs propres émissions.

Pour ses promoteurs, la compensation volontaire constitue un effort additionnel aux contraintes réglementaires et n'a que peu d'impacts sur les négociations officielles (comme l'obligation d'intégrer un marché du carbone ou de payer une taxe). Un point de vue que les Amis de la Terre ne partagent pas pour plusieurs raisons.

<sup>1</sup> Voir la note thématique du ministère de l'Ecologie sur le secteur aérien, août 2011 : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Note\\_thematique\\_N14.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Note_thematique_N14.pdf)

<sup>2</sup> Voir la dépêche de l'agence Reuters du 07 juin 2011 : <http://www.euractiv.fr/entreprises-et-emploi/secteur-aerien-hostile-entree-marche-quotas-carbone-8168.html>

<sup>3</sup> Voir la déclaration finale de l'Assemblée Générale de l'IATA : <http://www.iata.org/pressroom/pr/Documents/agm69-resolution-cng2020.pdf>

La première est que la compensation carbone volontaire est basée sur les mêmes erreurs méthodologiques et la même absence de fondement scientifique que les mécanismes de compensation carbone officiellement reconnus, en particulier lorsqu'il s'agit de compensation carbone lié à des projets forestiers.

La deuxième est que les passerelles entre compensation carbone volontaire et officielle sont très étroites. Ainsi, de nombreux développeurs de projets de compensation carbone volontaire viennent présenter leurs projets lors d'événements parallèles dans le cadre des négociations officielles sur le climat. De nombreux négociateurs sont ainsi invités à assister à ces présentations. Par exemple, lors du Sommet de Durban sur le climat, alors que des discussions importantes avaient cours sur le mécanisme REDD, WWF Madagascar et GoodPlanet ont organisé un événement parallèle pour présenter le projet PHCF de Madagascar. Parfois, le projet n'est même pas présenté comme un projet de compensation volontaire mais simplement comme un projet visant à mesurer le stockage de carbone. Là encore, c'est le cas du projet PHCF : initialement présenté comme un projet de « pur mécénat environnemental », le PHCF avait notamment pour objectif de « faire progresser les connaissances scientifiques sur le carbone forestier ». En décembre 2010, ses promoteurs assuraient que ce projet ne délivrerait « aucun crédit carbone à son terme ». Deux ans et demi plus tard, alors que s'ouvre la deuxième phase du projet, la fondation GoodPlanet déclare vouloir « valoriser les acquis de la composante Carbone de la phase I sur certains sites d'intervention du PHCF, afin de générer des crédits carbone dont les revenus reviendraient aux populations locales ».

« Notre objectif premier, c'est que la composante carbone forêt soit intégrée à l'accord post-Kyoto », explique Jean-Paul Paddock, directeur des initiatives mondiales du WWF international dans un entretien accordé à Paris Match<sup>4</sup>. « Mais nous réfléchissons aussi aux moyens d'amorcer le marché. Nous

sommes en train de travailler avec de grandes banques, comme le Crédit Suisse, BNP Paribas et Goldman Sachs, pour développer des outils financiers spécifiques, des « obligations forêts » par exemple, qui permettraient au secteur privé d'investir dans la conservation de la forêt ». D'où l'importance de projets pilote comme celui de Madagascar, qui permettent d'apporter un chiffrage précis des tonnes de CO<sub>2</sub>, rappelle la journaliste. Comme le précise son article : « Le « marché » du carbone forêt est encore timide, souligne Johannes Ebeling. Ce spécialiste de la finance carbone, consultant indépendant à Madagascar, travaille justement pour des investisseurs privés cherchant des projets dans la région : « Ils sont encore très méfiants. Le succès des programmes de préservation de la forêt repose sur beaucoup de facteurs : l'évolution des méthodes agricoles, la croissance de la population, l'action de l'Etat, la situation politique... Il existe théoriquement un marché, mais il repose beaucoup sur l'espoir d'un accord international ».

Cette évolution d'un projet soi-disant scientifique de mesure du carbone à un projet délivrant des crédits carbone, n'est pas un cas isolé. En 1998, le premier projet de « puits de carbone » initié par Peugeot et l'ONF International au Brésil était présenté comme un projet à visée scientifique ayant uniquement pour but de développer des méthodologies de calcul du stockage de carbone. Face aux critiques, Peugeot et l'ONF International se sont toujours défendus de vouloir générer des crédits carbone<sup>5</sup>. Or, en 2011, l'ONF International et Peugeot ont annoncé l'émission des premiers crédits carbone issus de ce projet<sup>6</sup>.

La compensation carbone volontaire est bien souvent un cheval de Troie utilisé par les entreprises pour anticiper et influencer des contraintes réglementaires. Aux Etats-Unis, des entreprises comme General Motors ou Chevron, qui ont financé d'une main de puissants lobbies pour éviter une loi sur le climat, ont de l'autre financé de nombreux projets de compensation volontaires portés par des ONG, notamment REDD+. Une façon d'éviter de mettre ses œufs dans le même panier et d'influencer

<sup>4</sup> <http://www.parismatch.com/Actu/Environnement-et-sciences/Durban-Madagascar-Climat-a-la-recherche-du-carbone-vert-avec-WWF-et-Good-Planet-150839>

<sup>5</sup> « La société Peugeot a précisé qu'elle avait fait le choix de ne pas inclure ce projet dans les Mécanismes de développement propre mis en place par le protocole de Kyoto. » <http://www.actu-environnement.com/ae/news/1377.php4>

<sup>6</sup> Voir le communiqué de presse de l'ONF International : [http://www.onf.fr/presse\\_medias/++oid++15b4/@@display\\_press.html](http://www.onf.fr/presse_medias/++oid++15b4/@@display_press.html)

cette loi si elles ne parviennent pas à la bloquer. Une stratégie payante car si, au niveau fédéral, les discussions sont dans l'impasse, en Californie – seul Etat en voie d'adopter une législation sur le climat – cette loi pourrait être largement édulcorée par la reconnaissance de ces mécanismes de compensation.

Aujourd'hui, en Europe, les compagnies du secteur aérien sont dans la même situation : d'un côté, elles s'opposent à toute nouvelle contrainte pour réduire leurs émissions et de l'autre, elles anticipent en investissant dans des projets volontaires pour essayer de les faire reconnaître si elles n'arrivent pas à bloquer une réglementation. Ainsi, la résolution de l'IATA du 3 juin 2013 « appelle les gouvernements à reconnaître formellement les mesures volontaires prises par le passé par l'industrie aéronautique [...]».

Sans prétendre que ces éléments de contexte expliquent à eux-seuls les intentions et les intérêts qui ont conduit à l'élaboration du projet PHCF, nous pensons qu'ils sont indispensables pour comprendre la façon dont ce projet a été mené et ses conséquences pour les communautés locales.



# 02

## Les projets REDD à Madagascar : contexte et histoire

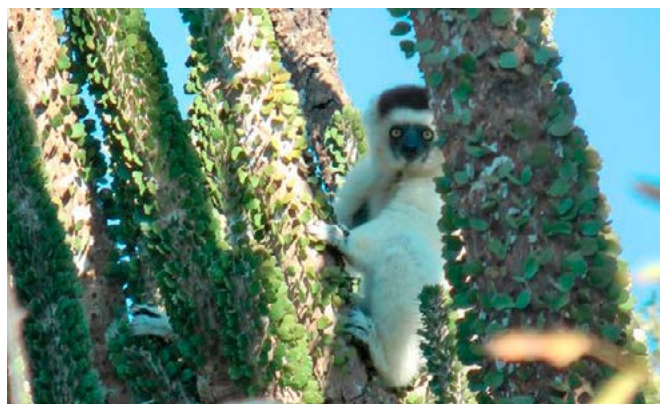
### 2.1 Chiffres-clés à Madagascar

Madagascar est un pays insulaire situé au large de la côte Sud-Est de l'Afrique. Parmi les 22 millions d'habitants que compte « l'île Rouge », plus de 92 % vivent avec moins de deux US \$ par jour (Banque mondiale, 2013). Selon le Programme des Nations unies pour le développement, Madagascar est avec l'Afghanistan et Haïti, le pays le plus frappé par la malnutrition. Les derniers chiffres de l'Unicef montrent que plus de 50,5 % de la population malgache en souffrent. Les femmes et les enfants seraient les plus vulnérables : 43 enfants sur 1 000 meurent entre 0 et 1 an. Dans le Sud de l'île, 10 femmes meurent tous les jours en donnant la vie (PNUD, 2011).

Madagascar vit depuis des années dans une situation politique instable. Depuis près de quatre ans, le pays est gouverné par une « Haute autorité de transition » (HAT), dirigée par l'ancien maire de la capitale Antananarivo, Andry Rajoelina. Non reconnue internationalement, la HAT est arrivée au pouvoir en mars 2009 après le renversement de l'ancien président Marc Ravalomanana (ce dernier ayant lui-aussi accédé à la présidence en 2002 après des élections contestées). Depuis 2009, la population paie au prix fort cette grave crise politique : augmentation du nombre d'enfants non scolarisés (+ 600 000 selon la Banque mondiale), malnutrition aigüe (+ 50 % dans certaines zones), dégradation des routes et des infrastructures d'eau et d'électricité... L'économie malgache se caractérise également par une tendance récessive depuis son indépendance acquise en 1960<sup>7</sup>.

### 2.2 L'importance de la conservation à Madagascar

La pauvreté socio-économique extrême de l'île contraste avec sa richesse biologique. 80 % de la faune et 90 % de la flore ne sont rencontrées nulle part ailleurs dans le monde. Néanmoins, la couverture forestière de Madagascar – estimée à 15,88 % de la superficie du pays en 2009 – continue de diminuer d'année en année. Le taux annuel de



Le lémurien, une espèce endémique de Madagascar, se nourrit des feuilles du fantiolotse, espèce de bois elle-aussi autochtone.

déforestation reste préoccupant, de l'ordre de 0,53 % par an sur la période 2000-2005 (MEFT, USAID et CI 2009). Le niveau incroyable d'endémisme de « l'île Rouge » conjugué à des menaces élevées a valu à

<sup>7</sup> Mireille Razafindrakoto (IRD-DIAL), François Roubaud (IRD-DIAL) et Jean-Michel Wachsberger (Université Lille 3, DIAL), Institutions, gouvernance et croissance de long terme à Madagascar : l'énigme et le paradoxe, mars 2013.

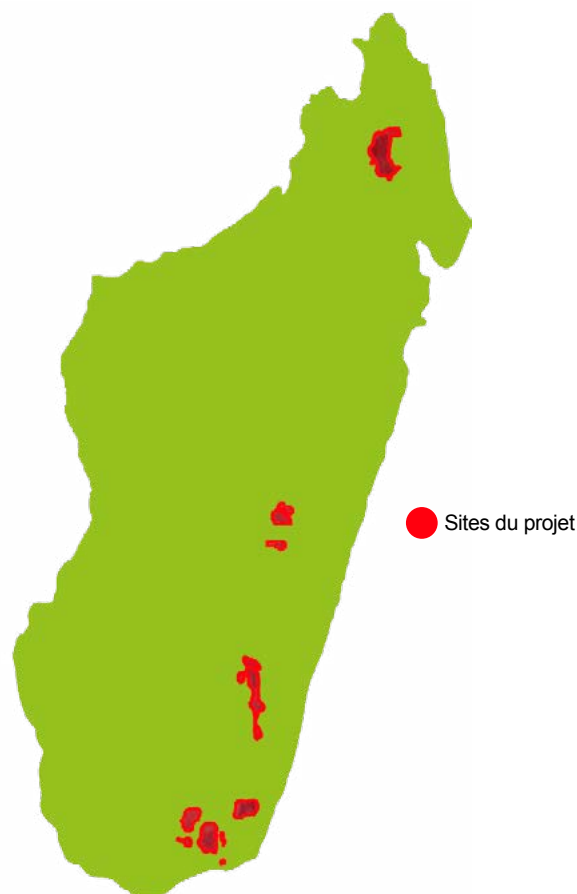
Madagascar le titre de « hotspot » de la biodiversité. Les principaux moteurs de la déforestation dans le pays sont la petite agriculture paysanne – dont le « hatsaky », c'est à dire la culture sur brûlis, est une composante importante – et la collecte de bois issus des forêts naturelles pour la fabrication de charbon.

La menace pesant sur cet îlot de biodiversité a attiré l'attention des organisations de conservation depuis le milieu des années 1980. Les taux élevés de déforestation, combinés avec un niveau plutôt bas de couverture forestière, ont considérablement facilité l'octroi de financements internationaux pour la conservation (Mutzenzer, 2009). Ceux-ci proviennent pour l'essentiel des Etats-Unis (USAID Forest Sector Reform Programme), de la coopération allemande et française, et de la Banque mondiale. Un plan national d'action environnementale (PNAE) a été mis en place en 1989. En 1996, le PNAE a entamé un processus de transfert de la gestion des forêts aux communautés.

Cette préoccupation pour la conservation remonte au début du XXème siècle avec un Décret de 1927 qui instaure les dix premières Réserves naturelles de Madagascar. En 2003, une deuxième génération d'aires protégées (AP) a été lancée, à l'occasion du Congrès mondial des parcs à Durban (Afrique du Sud). Dans le cadre de ce que l'on nomme désormais la « vision Durban », l'ancien président Marc Ravalomanana s'est engagé à tripler les aires protégées de Madagascar en cinq ans. L'enjeu : faire passer les aires protégées du pays de 1,7 à 6 millions d'hectares, soit 10 % du territoire (en conformité avec les recommandations de l'UICN, l'union internationale pour la conservation de la nature). Pour atteindre cet objectif, un nouvel instrument juridique a été créé en décembre 2005 : le système des aires protégées de Madagascar (SAPM) qui redéfinit et simplifie le processus légal employé pour créer une aire protégée. La gouvernance des aires protégées s'est alors ouverte à un large éventail d'acteurs, notamment les ONG, les associations communautaires locales et les propriétaires privés.

### 2.3 Des projets REDD+ orientés vers la conservation

Dix ans après cette annonce, REDD+ constitue un élément essentiel des stratégies nationales de



Les activités du programme holistique de conservation des forêts (PHCF) mené par GoodPlanet/ETC Terra et WWF Madagascar se répartissent sur cinq sites. Ce rapport se concentre sur une zone de forêts épineuses, dans le site de Fort Dauphin, au Sud-Est de Madagascar.

conservation. Le mécanisme REDD+ a été introduit dans le pays par des projets pilotes, actuellement au nombre de quatre, qui s'appuient tous sur les aires protégées et couvrent plus de 1,7 millions d'hectares sur l'île. Ces projets, menés par des ONG de conservation, sont présentés comme de nouveaux outils de financement et de gouvernance pour la sauvegarde des forêts et la lutte contre le changement climatique. Certaines de ces ONG ont déjà commencé à vendre des crédits carbone issus de ces aires protégées sur les marchés volontaires<sup>8</sup>. D'autres envisagent de le faire. C'est le cas de la fondation GoodPlanet/ETC Terra et de WWF Madagascar qui mènent le projet holistique de conservation des forêts (PHCF) à Madagascar depuis 2008, avec le soutien financier d'Air France.

En 2008, un comité technique REDD Madagascar (connu à la fois comme CT-REDD et REDD Task Force) a été créé, et a été chargé de coordonner

<sup>8</sup> <http://www.wcs.org/conservation-challenges/climate-change/forest-conservation-and-carbon-markets/makira-carbon-company.aspx>

les efforts pour élaborer un plan de préparation à REDD au niveau national. Madagascar a fait partie à cette époque du premier groupe de pays à entrer officiellement dans le Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) de la Banque mondiale. Selon le ministère de l'Environnement et des Forêts en 2011, trois options stratégiques devaient être approfondies dans le cadre de la préparation de Madagascar à REDD+ : améliorer la gouvernance forestière, gérer l'accès aux zones forestières et développer des alternatives à la déforestation et la dégradation. Particularité du pays : la stratégie nationale REDD+ de Madagascar s'est jusqu'à présent concentrée sur la création de nouvelles aires protégées.

Parmi les quatre projets pilote REDD+ à Madagascar, un seul a débuté la vente de crédits carbone : c'est le projet Makira, dans le Nord-Est de l'île, mené par Wildlife Conservation Society (WCS) avec l'aide de Conservation International (CI). Via l'accord signé avec le gouvernement malgache en 2008, Makira Carbon Company vend depuis début 2013 les crédits carbone issus des aires protégées à 10 US \$ la tonne sur les marchés volontaires (Holmes, 2011). D'après WCS, la création du parc de Makira permettrait d'éviter 9 millions de tonnes d'émissions de carbone estimées sur plus de 30 ans. L'ONG de conservation assure que la moitié des revenus générés en contrepartie de la fixation de carbone seront remis aux communautés locales vivant à l'intérieur et autour de l'aire protégée.

Un autre projet-pilote, visité par l'auteure de l'étude, est celui du CAZ (Corridor Ankeniheny-Zahamena). Démarré en 2005 et couvrant 371 000 hectares à l'Est de Madagascar, ce projet est porté par Conservation International (CI) qui travaille sur une méthodologie détaillée pour surveiller les réductions d'émissions. Selon l'organisation américaine Winrock International, jusqu'à 10 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> peuvent être évitées sur 30 ans. L'objectif est de réduire les émissions de 4 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2017. La particularité du projet est qu'il implique des forêts gérées par les communautés avec des contrats de Gestion locale sécurisée (GELOSE) ou de Gestion communautaire

des forêts (GCF). CI tente depuis quelques années de développer les projets carbone au sein du corridor forestier du CAZ, notamment avec TAMS, un projet de restauration et de reboisement dans la commune d'Andasibe financé à travers le mécanisme de développement propre (MDP). La Banque mondiale vient de commanditer une étude portant sur la répartition, la gestion et l'usage des revenus carbone du projet REDD+ CAZ à Madagascar. Des discussions sont en cours avec les communautés.

Toujours dans la zone du CAZ, un autre projet dénommé «Cogesfor» côtoie celui de Conservation International. Mis en œuvre dans la commune de Didy par le CIRAD, ce projet mêle aménagement concerté (fondé sur le transfert de la gestion aux communautés de base), développement de filières de valorisation respectueuses de l'environnement (filières ligneuses, plantes aromatiques et médicinales...) et amélioration des activités agropastorales, ainsi que la mise en place de dispositifs de contrôle et de traçabilité de l'exploitation forestière. Financé sur une durée de quatre ans (2009-2012), ce projet touche à son terme. Mais l'auteure a pu constater sur place la volonté d'allier la lutte contre la déforestation à la mise en place de pratiques alternatives pour les populations. Alors que 70 % de la population malgache vit dans l'isolement et n'est pas raccordé au réseau électrique national, le Cogesfor a notamment financé l'installation d'une unité de cogénération qui produira de l'électricité soit à partir de déchets agricoles (balles de riz ou rafles de maïs), soit de déchets de scieries. Des itinéraires techniques alternatifs à la culture sur brûlis ont également été mis en place et ont contribué à améliorer le niveau de vie des paysans adoptants. Les contraintes budgétaires ont néanmoins conduit à ce que seuls quelques dizaines de ménages puissent en bénéficier.



A gauche, une forêt humide dans le corridor Ankeniheny-Zahamena (Nord-Est de Madagascar). Cette zone de reboisement est financée dans le cadre du projet COGESFOR mis en œuvre par le CIRAD. A droite, une forêt épineuse du site de Fort-Dauphin incluse dans le projet holistique de conservation des forêts, objet de ce rapport.

## 2.4 Zoom sur le Projet holistique de conservation des forêts

Le projet-pilote PHCF (projet holistique de conservation des forêts) a été initié conjointement en octobre 2008 par WWF Madagascar et la fondation GoodPlanet, avec Air France comme mécène.

La première phase du PHCF mené par WWF Madagascar et GoodPlanet a débuté en octobre 2008 et s'est achevée en décembre 2012. Cette phase a été financée à 100 % par Air France à hauteur de 5 millions d'euros.

WWF Madagascar a recruté une cinquantaine de personnes pour ce projet PHCF, réparties dans plusieurs régions (Andapa, Fandriana et Fort Dauphin) et travaillant au renforcement des activités suivantes : création d'aires protégées, sensibilisation du public sur les effets du changement climatique, promotion d'alternatives aux cultures sur brûlis, transfert de gestion, reboisement et restauration de forêts fragmentées.

GoodPlanet de son côté est l'intermédiaire entre Air France et WWF Madagascar : il se charge de l'aspect méthodologique et scientifique du projet, avec l'appui de quelques organismes français de

recherche tels que le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ainsi que les Universités d'Antananarivo et de Marne La Vallée. En 2012, la Fondation GoodPlanet a délégué à l'association ETC Terra la gestion opérationnelle du PHCF.

Le PHCF est le plus grand des projets pilote à Madagascar : il porte sur cinq sites dont 390 000 hectares dans les forêts humides et 125 000 hectares de forêts épineuses. Selon les promoteurs du projet, les objectifs sont les suivants :

- appuyer et accompagner les communautés locales dans la conservation de la biodiversité
- aider au développement humain en développant des activités alternatives
- faire avancer les connaissances scientifiques sur la mesure du carbone dans les forêts

Les bénéfices doivent être à la fois environnementaux (réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection de la biodiversité, restauration des services écologiques...) et sociaux (amélioration de la qualité de vie des communautés locales, création d'emplois, renforcement des capacités locales...).

Dans une communication d'avril 2013, la fondation GoodPlanet assure que « tous les objectifs fixés en 2008 ont été atteints voire dépassés » :

- 34 000 ménages auraient été sensibilisés à des alternatives durables aux cultures sur brûlis, dont 5 000 ayant déjà adopté au moins l'une des techniques proposées,
- 23 000 hectares de paysages forestiers auraient été restaurés,
- 2 200 hectares auraient été reboisés pour le bois de feu et de construction, avant tout destinés à subvenir aux besoins des populations locales,
- 470 000 hectares de nouvelles aires protégées auraient été créées, qui visent à conserver les forêts et leur biodiversité,
- le transfert des compétences nécessaires à une meilleure gestion des ressources naturelles aurait été réalisé,
- le potentiel de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est estimé à 35 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sur 20 ans.

« Tous les objectifs ont été atteints voire dépassés » confirme l'ancien directeur Développement Durable d'Air France, Pierre Caussade, aujourd'hui directeur chargé de mission Affaires Internationales. « Ce projet avait à la fois un volet de développement visant à aider les populations à mieux gérer leurs activités et à mieux vivre. Mais aussi un volet scientifique, en ligne avec nos préoccupations sur le changement climatique. On estime que le programme permettrait de réduire les émissions liées à la déforestation de 35 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. »

Une deuxième phase est en cours de finalisation. Elle devrait être co-financée par :

- Air France à hauteur de 1 millions d'euros (« sous réserve d'un partenariat à finaliser » indique un représentant d'Air France) ;

- l'AFD (Agence française de développement) et le FFEM (Fonds français pour l'environnement mondial) à hauteur de 3,5 millions d'euros.

Trois objectifs guident cette deuxième phase :

1/ « Renforcer les activités de conservation dans les zones d'intervention, assurer la bonne gestion des nouvelles aires protégées et le suivi des contrats de transfert de gestion des ressources naturelles, rendre les populations plus autonomes » ;

2/ « Développer un volet d'agriculture alternative à travers la diffusion, auprès des populations locales, de pratiques alternatives dont des techniques agricoles dites « de conservation » ;

3/ « Valoriser les acquis de la composante Carbone de la phase I sur certains sites d'intervention du PHCF, afin de générer des crédits carbone dont les revenus reviendraient aux populations locales. »

« L'enjeu sur le volet scientifique dans la phase 2, précise le représentant d'Air France, est de rendre éligible ce programme comme émetteur potentiel de crédits carbone ».

Les objectifs visés dans le cadre du PHCF ont-ils été bien tenus lors de la première phase ? Pour le vérifier, nous avons sollicité GoodPlanet/ETC Terra pour accompagner l'auteur de ce rapport dans une ou plusieurs des aires protégées incluses dans le PHCF, en vue de rencontrer les communautés engagées dans ces projets. Suite au refus d'ETC Terra de donner suite à notre demande, nous avons décidé de maintenir cette mission de terrain. Celle-ci s'est tenue du 17 au 30 mai 2013 avec l'aide d'autres contacts sur place que nous tenons vivement à remercier. L'analyse ci-dessous porte sur la nouvelle aire protégée (NAP) de Ifotaka Sud-Ouest, dans l'Ecorégion du Sud, incluse dans le PHCF. Cette zone de forêts épineuses fait partie des premières aires protégées à être cogérée par les communautés riveraines. Selon les promoteurs, le plan d'action élaboré doit assurer que cette nouvelle zone protégée contribue à la conservation sans entraîner d'effets négatifs sur la qualité de vie des populations riveraines. Qu'en est-il vraiment ?

# 03

## L'agriculture, indispensable pour les communautés mais principal facteur de déforestation

### 3.1 Contexte national : insécurité alimentaire

Les nouvelles aires protégées (NAP) sont constituées de différentes zones impliquant des droits d'usages très différents :

- **la zone prioritaire de conservation** : les seules activités permises sont la coupe de bois de cercueil, la collecte de plantes médicinales et de miel, et le pâturage entre les mois de mai et décembre ;
- **la zone de protection totale** : il s'agit des forêts sacrées où les morts sont enterrés, et tout y est interdit (« fady »). Dans l'étude concernée, cette zone était « fady » avant la mise en place de l'aire protégée ;
- **les zones de droits d'usage** : tout est autorisé (couper le bois, chercher du bois de chauffe, prendre des plantes médicinales...) mais sous conditions mentionnées dans le contrat de transfert de gestion ;
- **la zone tampon** comprend des zones d'occupation contrôlée, d'utilisation contrôlée et de réhabilitation (plantation d'arbres, création de zones de production) : les activités permises dans les zones tampons incluent le pâturage, la collecte de bois de chauffe, la collecte de plantes médicinales et la coupe de bois de construction à but non commercial.

La culture sur brûlis et la chasse aux espèces protégées sont interdites partout dans l'aire protégée.

Dès lors, quel est l'impact de la mise en place de cette aire protégée sur la population Malgache dont la première activité est l'agriculture ? 96 % des habitants d'Ifotaka pratiquent l'agriculture<sup>9</sup>. Mis à part le riz du fait de l'aridité du climat, les habitants de la zone de conservation d'Ifotaka cultivent tout : manioc, patate douce, maïs, haricots, citrouilles, pastèques, bananiers, canne à sucre, arachide, pommes de terre, oignons, choux fleur, tomates... Le problème est qu'une grande partie des terres cultivables ont été incluses dans l'aire protégée comme en témoignent plusieurs villageois.

Les patrouilleurs confirment ces témoignages :

« Les personnes prises en flagrant délit disent qu'elles ont faim, qu'elles n'ont pas assez de terrain. »

La mise en place de l'aire protégée, en incluant des terres cultivées, semble contribuer à l'aggravation de l'insécurité alimentaire. « Aider au développement humain » fait pourtant partie des objectifs définis par les promoteurs de ce projet REDD+<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> Entretien avec Lea Onyksa, dans le cadre de son mémoire sur les moyens de subsistance des différentes communautés d'Ifotaka.

<sup>10</sup> <http://fr.scribd.com/doc/102824909/Dossier-de-Presse-Air-France-partenaire-du-PHCF-Madagascar>

“ J’ai encore le droit de cultiver [mes parcelles dans l’aire protégée] mais je n’ai pas le droit de les agrandir. ”

“ Nous voudrions protéger la forêt mais nous ne pouvons pas car nous n’avons pas assez de terres. ”

*Habitants d’Ifotaka*



L’agriculture est pratiquée par 96 % de la population Malgache. Les habitants rencontrés en forêts épineuses cultivent une grande diversité de produits dont des patates douces et des haricots. Léfa (en photo) cultive un champ de manioc destiné à nourrir sa famille.

### 3.2 L'agriculture sur brûlis : une pratique traditionnelle sur la sellette

La pratique du « hatsaky » ou culture sur brûlis est l'une des activités les plus fréquentes dans la région pour la culture de maïs, manioc et de patate douce. Elle consiste à brûler la végétation pour cultiver. Sur les collines calcaires, elle permet de cultiver du maïs pendant une ou deux saisons agricoles. A l'issue de cette très courte période d'exploitation, la terre fertile a disparu et il devient difficile voire impossible de cultiver les années suivantes. Certains parlent d'« agriculture minière » dans le sens où l'on traite le sol comme une mine jusqu'à ce qu'il ne devienne plus cultivable.

L'un des objectifs du PHCF est de lutter contre le « hatsaky ». « Sacrifier une forêt pour cultiver durant une saison agricole, c'est comme démonter un pont pour construire sa maison. On améliore un peu son niveau de vie mais on cause de grands torts à ses concitoyens et à soi-même »<sup>11</sup> commente un responsable projet Surveillance aérienne des aires protégées du WWF Madagascar. Pour y remédier, « l'application rigoureuse des lois forestières reste la démarche cruciale qui pourrait mettre fin à ce phénomène. Une application qui exige, en amont et



Dans le cadre du projet COGESFOR mis en oeuvre par le CIRAD, des techniques de semis direct sur couverture végétale ont été enseignées aux habitants. Ceux-ci abandonnent ainsi progressivement la culture sur brûlis au profit de pratiques culturales plus durables et productives. En photo, une parcelle expérimentale sur la commune de Didy, au Nord-Est de Madagascar.

en aval, que toutes les entités concernées prennent leurs responsabilités. » Comme le montre cette étude, des sanctions financières voir pénales ont été mises en place (voir partie 4-3).

Les promoteurs du PHCF assurent aussi vouloir lutter contre le hatsaky par le développement de l'agriculture de conservation, à savoir des « techniques agricoles adaptées, rentables et durables tout en gérant les ressources naturelles de manière efficace ». Comme le précise un représentant du WWF Madagascar (Antananarivo, mai 2013) : « Le rendement rizicole sur Tanety (hatsaky, ndlr) est très faible, en dessous d'une tonne à l'hectare. On sait aussi que la population va doubler dans les vingt ans à venir. Il est nécessaire d'augmenter la production par l'augmentation des surfaces aménageables en fixant des barrages et aussi augmenter le rendement par l'intensification écologique. »

Parmi les alternatives à la culture sur brûlis, les promoteurs du PHCF préconisent :

- les pratiques génératrices de revenus additionnels (apiculture, aviculture, pisciculture, culture de rente – plants de girofliers, caféiers, litchi, poivre ou vanille) ;
- les pratiques de diversification des cultures (cultures maraichères, arboriculture fruitière, amélioration des systèmes de pêche) ;
- les pratiques qui augmentent le rendement des cultures et permettent de réduire les besoins en superficies de terrains (systèmes de riziculture intensive et améliorée) ;
- les pratiques qui utilisent mieux les ressources (exemple des foyers améliorés) ;
- la construction d'infrastructures hydro-agricoles (petits barrages et systèmes d'irrigation) pour aménager des terrains jusqu'à présent non valorisés.

Ces mesures adéquates n'ont néanmoins pas été mises en place dans la zone d'étude d'Ifofotaka Sud-Ouest où l'auteure s'est rendue. Selon le Chef de Cantonnement : « Si la terre est dans le noyau dur, on n'a plus le droit de cultiver. Si la terre est située dans la partie à transférer, ils peuvent la cultiver. Les

<sup>11</sup> <http://wwf.panda.org/fr/?206007/e-hatsake-menace-la-population-de-latsimo-andrefana>



gens qui ont des problèmes sont ceux dont les terres sont dans le noyau dur. Mais nous sommes en train de chercher une solution ou un autre périmètre de culture pour les satisfaire ».

Interrogés sur ces limites, GoodPlanet et ETC Terra expliquent : « Après seulement quelques années de mise en œuvre du PHCF dans le contexte le plus difficile qui soit à Madagascar (i.e. celui des forêts épineuses et du grand Sud de Madagascar), espérons que personne n'attendait de nous i) un arrêt intégral de la déforestation dans les zones de projet où nous intervenons et ii) une diffusion de techniques alternatives à l'ensemble des ménages habitant dans la région. C'est tout simplement impossible compte tenu du grand nombre de ménages à accompagner vers des pratiques plus durables. »

L'ancien directeur du Développement Durable d'Air France, Pierre Caussade, confirme : « La formation et l'accompagnement à des alternatives à la culture sur brûlis ont porté leurs fruits. Je ne prétends néanmoins pas que tout a été facile. Un programme de cette ambition n'a pas des résultats conformes partout ».

Si des mesures de conservation de la forêt ont bien été mises en place, elles ne sont pas allées de pair avec des mesures de compensation. Dans le meilleur des cas, la formation à des pratiques agricoles plus durables viendra plus tard. Ainsi, aucune alternative n'a été donnée aux familles privées de leurs terres. Ces dernières n'ont d'autres choix que d'enfreindre la loi en poursuivant la pratique du « hatsaky » pour assurer leur sécurité alimentaire.

### 3.3 Des droits fonciers mal reconnus et contestés

Légalement, presque toutes les forêts naturelles à Madagascar appartiennent à l'État. Une réforme foncière est d'ailleurs en cours. Actuellement, la moitié de la population de la zone étudiée ne dispose pas de titre foncier pour leurs terres agricoles. A l'échelle nationale, seulement 15 % du territoire est immatriculé. Bien qu'interdite, la pratique du « hatsaky » demeure une méthode d'appropriation des terres dans le système foncier coutumier. Par le défrichement, les villageois formalisent leur occupation sur le terrain – c'est ce que l'on appelle le « droit de hache ».



Crédit photo © Valantsoa R'sama

Bien qu'interdit dans l'aire protégée, le « hatsaky » (culture sur brûlis) continue d'être pratiqué par les villageois. Ces derniers, à défaut de disposer de titres fonciers reconnus par l'Etat, formalisent ainsi leur occupation sur le terrain.



La mise en place des nouvelles aires protégées ont poussé nombre de villageois à développer leurs cultures le long de la rivière. Mais les inondations assez régulières contraignent les familles à enfreindre la loi forestière en défrichant à l'intérieur même des zones de conservation pour assurer leur sécurité alimentaire.

On conserve le terrain que l'on a défriché avant ».

La reconnaissance est donc locale et ne préserve pas de tentatives de spoliation provenant de l'extérieur.

Quelques défricheurs acceptent de témoigner :

➤ « Je le fais car c'est avec ça que je nourris ma famille. Je défriche à cause de la pauvreté. »

➤ « Je n'ai pas le droit de défricher mais je le fais quand même. Il n'y a pas assez sinon pour nourrir ma famille. »

Beaucoup de villageois cultivent le long de la rivière. Mais les inondations favorisent également le défrichement.

➤ « Quand la rivière monte, on perd toutes nos cultures. Alors on se rend en haut de la forêt pour défricher et avoir un peu de terrain à cultiver. Ce n'est pas suffisant de cultiver le long de la rivière : Nous sommes obligés aussi de cultiver à l'intérieur des forêts. »

Certains villageois demandent une autorisation au COBA (« communauté de base »), l'association locale en charge de la gestion de la forêt, pour pouvoir défricher. Mais leur demande peut être refusée :

➤ « Quand l'eau monte, ça devient catastrophique. On a donc fait une demande pour pouvoir cultiver à l'intérieur de la forêt mais ça a été refusé. C'est d'abord passé par le Fokontany, puis à la mairie, et enfin aux eaux et forêts, qui ont refusé. Alors on a défriché un terrain sans autorisation. »

Le Chef de Cantonnement confirme :

➤ « Dans les zones où ils ont fait la gestion, les terrains de cultures ne sont pas suffisants et les gens ont tendance à défricher. Les villageois demandent des mesures alternatives pour ne pas aller dans la forêt. »

Les droits fonciers coutumiers n'ont pas été reconnus ni pris en compte dans le cadre de la mise en place de l'aire protégée. Comment les communautés peuvent-elles s'impliquer dans le processus REDD+ alors qu'elles n'ont même pas le droit à la terre ? Il apparaît évident que les initiatives de conservation ne peuvent être durables que si l'on sécurise les droits fonciers des populations locales.

Sur ce point, GoodPlanet/ETC Terra se veulent plus enthousiastes : « Les communautés ont la possibilité d'obtenir des certificats fonciers communautaires pour les parcelles concernées par leurs transferts de gestion. Ces certificats (délivrés par des guichets fonciers communaux dont nous allons appuyer l'installation en 2eme phase, en partenariat étroit avec le Programme National Foncier) n'ont pas la valeur d'un titre foncier (délivré par les services des domaines) mais permettent tout de même de se protéger vis à vis d'acquéreurs extérieurs. Les procédures sont aussi beaucoup moins longues et beaucoup moins coûteuses, ce qui fait le succès de cette réforme en cours dans tout le pays. »

En l'état actuel, il sera difficile d'en savoir plus, le site du Programme National Foncier (<http://www.foncier.gov.mg>) étant en cours de maintenance...

D'autres chercheurs sont plus nuancés sur la question foncière : « La propriété privée non titrée (PPNT, 2005), est conçue pour fournir des certificats rapides et moins chers pour les occupants permanents de terre. Or, elle est à peine mise en oeuvre dans les zones forestières, et nécessite une occupation en permanence. Les systèmes basés sur la jachère en sont donc exclus » (Ferguson, 2013). Or, la population rencontrée par l'auteure de ce rapport dépendent largement de ces systèmes en jachère. Le pâturage transhumant et la question des terres claniques font aussi partie des questions foncières qui n'ont pas encore vraiment été abordées dans la conservation.

# 04

## Les projets REDD+ : une solution ou un nouveau problème pour les communautés?

### 4.1 Des projets qui exacerbent les tensions foncières – qui sont les gagnants, qui sont les perdants

#### 4.1.1 Quid du consentement libre, préalable et informé

La zone du Projet holistique de conservation des forêts (PHCF) que nous avons étudiée fait l'objet d'une gestion contractualisée de la forêt (GCF). C'est un mode de transfert de gestion des forêts aux communautés de base en vue d'une gestion locale durable et sécurisée des ressources forestières. La durée initiale du transfert est fixée à trois ans, renouvelable. A l'échelle nationale du PHCF, le WWF Madagascar comptabilisait fin 2012, 110 contrats de transfert de gestion dont 32 officialisés pour un coût total de 340 000 €.

GoodPlanet/ETC Terra précise que la Gestion contractualisée des forêts « n'est pas un transfert de propriété (l'Etat conservant la nue-propriété tandis que les communautés jouissent de l'usufruit) mais le contrat passé et signé avec l'Administration permet tout de même aux communautés de protéger leurs ressources vis à vis d'éventuels migrants. Dans la région d'Ifofotaka, c'est ainsi que des représentants de communautés ont pu faire appel à l'administration forestière et à la gendarmerie pour enrayer des défrichements conduits par autrui sur leur transfert de gestion. (...) Il est en effet crucial que la communauté qui fait l'effort de s'engager dans la gestion durable de ses ressources puisse se protéger de personnes extérieures à la communauté, d'où qu'elles viennent. »

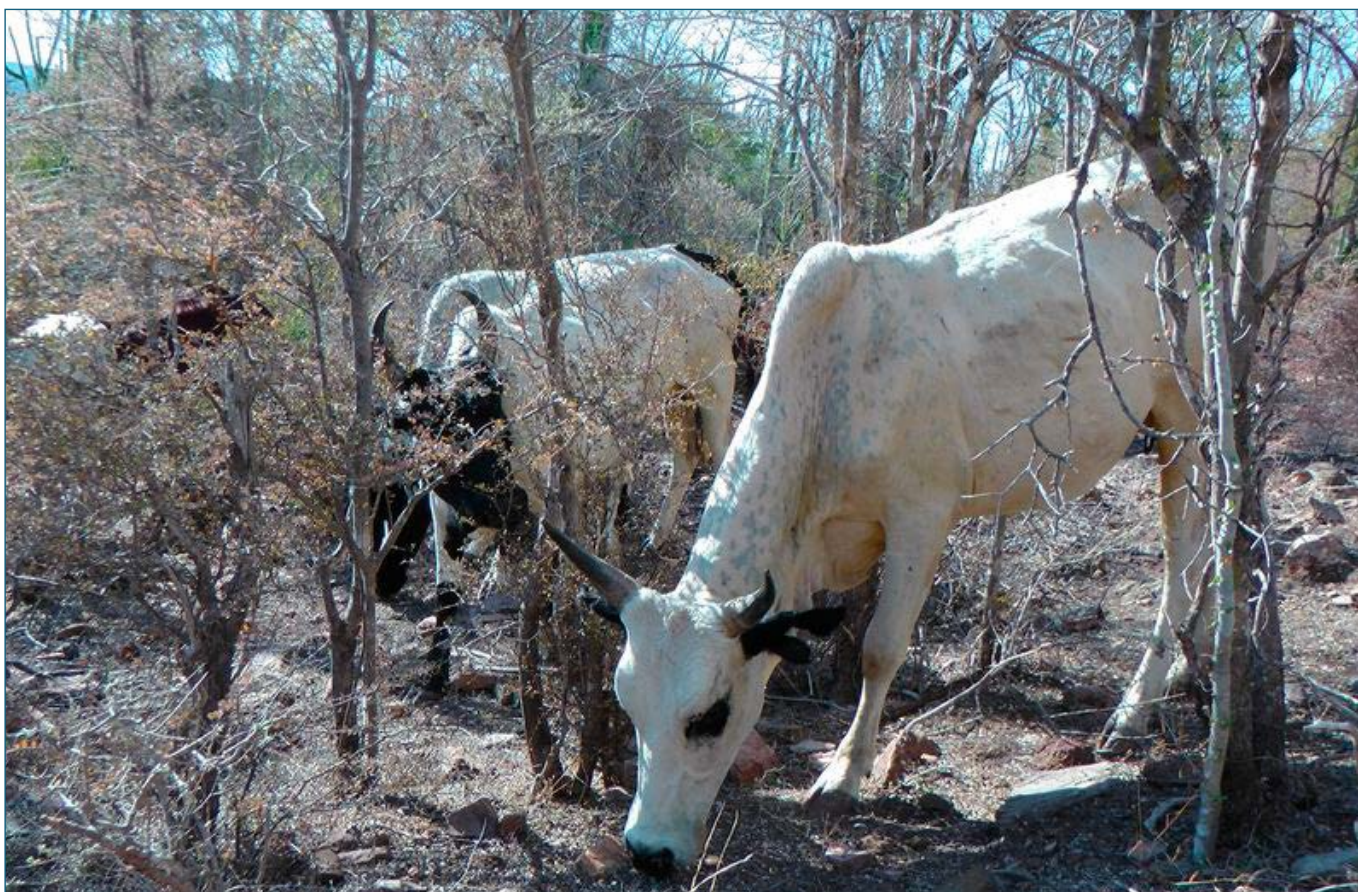
Ces différents processus dits de « Gestion locale sécurisée » (GELOSE) et de « Sécurisation foncière relative » (SFR) commenceraient seulement à être mis en œuvre dans les zones où l'auteure s'est rendue, selon plusieurs témoignages recueillis.

Pour assurer le transfert de gestion, le WWF Madagascar a créé des associations nommées « COBA » (communauté de base) qui sont gérées par la population locale. Les membres des COBA sont élus par les villageois. Au niveau du village, certains membres font partie des comités de surveillance ou patrouilles (Polisin'Ala) (voir partie 4-3). D'autres membres de l'association sont responsables du reboisement familial (voir partie 4-2).

Le Chef de Cantonnement est satisfait de la mise en place des nouvelles aires protégées :

« Nous sommes seulement deux agents pour couvrir tout le district. On ne peut pas travailler régulièrement sur toute la zone. La création des aires protégées facilite l'activité de l'administration forestière, surtout en matière de contrôle forestier. On a fait des transferts de gestion et de compétences auprès des membres des COBA et ça nous soulage. »

Selon les promoteurs, le zonage de l'aire protégée « a été fait de façon concertée avec les communautés impliquées. Les limites des cinq terroirs en transfert de gestion sont basées sur les limites ancestrales des terroirs. »



La forêt constitue le lieu de pâturage des zébus (en photo), moutons et chèvres. En période de pluie, ces derniers consomment les herbes, et en saison sèche, se nourrissent de cactus préalablement brûlés dans le but d'enlever les épines sur les feuilles. Le pâturage transhumant fait partie des questions foncières qui n'ont pas vraiment été abordées dans le cadre de la mise en place des zones de conservation.

D'après le Chef de Cantonnement : « Pour les limitations, il y a les riverains concernés, l'administration forestière, le promoteur du projet, le président du fokontany. Ces délimitations sont discutées. »

Mais sur le terrain, le niveau d'information apparaît très variable d'un village à l'autre :

- Les villageois disposant d'une association locale expliquent avoir participé aux délimitations de l'aire protégée mais la plupart précisent qu'ils ont simplement « observé »/« assisté » aux délimitations.

- En revanche, les villages n'ayant pas de « communauté de base » n'ont été ni informés ni invités à la signature du contrat de transfert de gestion.

« On ne sait rien de ce qui se passe ».

« Pour l'instant, il n'y a pas de COBA, on ne nous a donc pas montré les limites ».

Certains villageois ne savent même pas que leur village est à l'intérieur d'une aire protégée.

« Tant que le WWF [Madagascar] n'a pas créé de COBA dans notre village, cela signifie qu'il n'y a pas d'aire protégée ».

- D'autres estiment qu'ils n'ont pas le choix.

« Même si on ne veut pas de l'aire protégée, ils vont nous l'imposer. On n'a pas le choix ».

- Une partie des villageois considère qu'ils réalisent déjà ce travail de conservation, sans aide extérieure :

« Même s'il n'y a pas de WWF [Madagascar], les gens des hameaux peuvent conserver la forêt, empêcher les gens de détruire la forêt et empêcher aussi les fils de la terre, c'est à dire ceux qui habitent le hameau, de chercher le bois à brûler ou de défricher le bois pour faire les maisons. C'est interdit pour les villageois de le faire dans les forêts sacrées,

même s'il n'y a pas de WWF. C'est déjà un travail que l'on fait. »

Les villageois demandent la création d'un COBA, à être informés des limites et à être associés aux décisions futures :

« On demande à ce que le WWF nous montre où est l'aire protégée et où est l'aire non protégée, c'est à dire où l'on peut chercher du bois à brûler, des planches pour construire les maisons, pour assouvir les besoins de notre famille. Mais avant tout, il faut en discuter avec tous les villageois. Nous ne pouvons pas décider seuls ».

Dans le cadre des transferts de gestion, le consentement libre, préalable et informé, ne doit pas se résumer à une simple consultation – lorsqu'elle a lieu ! – mais consister en une véritable implication de toutes les parties prenantes des communautés. Les femmes et les jeunes doivent aussi faire partie du processus et de l'association locale en charge du transfert de gestion.

#### 4.1.2 Des permis de coupe générateurs de conflits entre communautés

L'association locale accorde des permis de coupe. Les villageois voient leurs terres ancestrales être défrichées par des habitants d'autres villages.

« J'ai l'impression que le WWF [Madagascar] vend à d'autres des terres que j'utilisais quotidiennement. Par exemple les villageois de Mangily viennent la couper la forêt des habitants de Morafeno. Mais ils me montrent leur papier d'autorisation de coupe et je ne peux rien faire. Même leurs zébus mangent dans notre forêt. Je voudrais que la terre reste à mes enfants. »

La sécheresse peut aussi être à l'origine de déplacements.

« Il y a eu une année où la sécheresse a été très forte à Ifotaka. Les gens n'avaient plus rien alors ils se sont déplacés de l'autre côté de (la rivière) Mandrare où il y a la forêt pour avoir de quoi se nourrir ».

Davantage de transparence et d'information autour

de la délivrance des permis de coupe est nécessaire pour éviter la création de tensions entre les communautés.

## 4.2 Des projets qui engendrent de nouvelles contraintes pour les communautés mais peu de bénéfices

### 4.2.1 Restriction de l'accès aux terres et aux ressources naturelles

Suite à la mise en place de l'aire protégée, de nombreux villageois attestent d'une dégradation de la qualité de vie.

« Je suis obligé d'acheter de la nourriture à l'extérieur car ce n'est pas assez pour la famille. »

« Avant on avait assez de terres. Avec la mise en place de l'aire protégée, les cultures au bord de la rivière ne suffisent pas. Nous sommes obligés d'acheter du maïs ou du manioc au marché. »

En parallèle, la dépendance des villageois aux ressources naturelles est très forte :

- **pour l'habitat et le chauffage** : les maisons de la région d'Ifotaka, dont la surface varie entre 6,25 et 9 m<sup>2</sup> pour la plupart, sont en bois. 15 troncs de fantiolotse (*Alluaudia procera*), une espèce de bois autochtone, sont nécessaires. La longévité d'une maison est de cinq ans en moyenne. Un permis de coupe de 3 000 Ariary doit être demandé au COBA (le revenu mensuel moyen est évalué à 100 000 Ar soit 35 euros). Toutefois, il semble que beaucoup de villageois ne passent pas par le service forestier pour prendre le bois nécessaire.

Pour le bois de chauffe, toutes sortes de bois morts (sauf le « Fatra » qui est tabou) sont utilisées, en particulier le « Katrafay » (*Cedrelopsis grevei*).

- **pour la zone de pâturage** : la forêt constitue le lieu de pâturage des zébus, moutons et chèvres. En période de pluie, ces derniers consomment les herbes, et en saison sèche se nourrissent de cactus (préalablement brûlé dans le but d'enlever les épines sur les feuilles). Chaque

village a ses propres zones de pâturage.

- **pour les plantes médicinales** : plus de la moitié de la population de cette région se rend encore en forêt pour prendre des plantes médicinales.

- **pour la cueillette** : miel, tubercules, fruits (cactus, tamarinier)...

- **pour la chasse** : tenrecs, pintades, oiseaux (buttonquails), sangliers...

De manière générale, les projets REDD+ s'attaquent principalement à des zones où les populations vivent des forêts ou dans la forêt, et pas nécessairement dans les zones au coeur de la déforestation. Les nouvelles aires protégées s'accompagnent également d'une restriction des zones disponibles pour l'agriculture et la collecte de bois. Des actions visant à introduire des « activités génératrices de revenus » sont proposées aux populations par les ONG de conservation. Alors que le PHCF est arrivé

au terme de sa première phase, un des membres du WWF Madagascar reconnaît que « la composante alternative » a été peu développée et qu'elle le sera davantage dans le cadre de la deuxième phase. « Un volet agricole plus concentré mais plus développé, sera développé dans la phase 2 » confirme Pierre Caussade d'Air France. Qu'en est-il dans la zone d'Ifofotaka ?

#### 4.2.2 Des compensations faibles et peu d'alternatives

Les conservationnistes préfèrent parler d'« alternatives » que de « compensations ». En l'occurrence, le WWF Madagascar reconnaît l'absence d'indicateurs sur la première phase (2008-2012) pour évaluer la mise en oeuvre des pratiques alternatives aux cultures sur brûlis. Un salarié de WWF Madagascar précise qu'« un nouvel opérateur plus spécialisé dans le développement agricole sera recruté dans la deuxième phase » (à partir de 2013, ndlr).



Une pépinière a été mise en place par le WWF Madagascar à Ifofotaka Central (photo). Mais sa taille très réduite témoigne du caractère insuffisant de ces compensations. Le manque de suivi au quotidien des habitants dans la mise en oeuvre de pratiques alternatives au « hatsaky » (culture sur brûlis) ne permet pas d'enrayer la déforestation dans les forêts épineuses.

Selon le chef de cantonnement, « il n'y a pas encore d'activités génératrices de revenus » dans le district qu'il couvre.

Dans les faits, des villageois précisent que des formations et activités génératrices de revenus ont bien été mises en place mais sans suivi sur le long terme :

« Oui, le WWF [Madagascar] a fait des cultures maraîchères comme des pommes de terre. Il y a eu aussi des ruches, notamment à Fenoaivo, mais ça ne dure pas longtemps. Pendant 6 mois, un an... Et ensuite ça ne continue pas, ça s'arrête là, il n'y a pas de production. »

« Il y avait plusieurs projets dans notre commune mais ils ont fait seulement des formations pendant deux mois, deux jours voire même une journée. Cela ne suffit pas. »

Pour beaucoup, le sentiment d'être seulement sanctionné sans ne percevoir aucun bénéfice est latent :

« L'information et l'argent n'arrivent pas ici, ils restent au sein du WWF [Madagascar]. Il n'y a pas de compensation, il n'y a que la sanction. »

« Nous protégeons mais y a pas de bénéfices. On a rien eu en échange. »

« WWF [Madagascar] a pris notre forêt sans une compensation ni une rémunération. Ils disent qu'ils la prennent pour la protéger. »

« Ils nous ont promis de nous donner du matériel agricole mais nous n'en avons toujours pas. »

Certains habitants ont aussi la sensation que ce sont toujours les autres villages qui sont bénéficiaires :

« Nous, on ne nous a jamais aidé à faire quoi que ce soit. La compensation ce n'est qu'à Fenoaivo central. »

Lorsqu'une activité est mise en place, elle est jugée insuffisante :

« Ils donnent un peu quand ils refont la route mais ce n'est pas assez pour nourrir la famille. »

« Ce n'est pas suffisant car le travail dure un an et l'année suivante, ça n'arrive plus. »

A l'échelle nationale, 123 pépinières auraient été mises en place et 473 pépiniéristes formés lors de la première phase. Une pépinière a ainsi été mise en place à Ifotaka central financée par le WWF [Madagascar]. Mais sa taille très réduite témoigne du caractère insuffisant de ces compensations..

GoodPlanet/ETC Terra précise vouloir s'appuyer à l'avenir sur un réseau de paysans-vulgarisateurs capables de diffuser les pratiques adoptées dans leur proche entourage.

Plus globalement, démarrer des systèmes avec des paysans pauvres suppose :

- un investissement, une subvention de départ ;
- la poursuite de la sensibilisation pour une meilleure prise de conscience ;
- de la formation : « le WWF [Madagascar] doit nous aider à nous former dans des projets comme l'apiculture, le maraîchage, l'élevage de poulets », souligne le Maire d'Ifotaka Central. Ce dernier demande notamment des formations techniques pour les cultures maraîchères ;
- un suivi : « le WWF [Madagascar] doit nous accompagner dans les projets ». Sur ce point, GoodPlanet et ETC Terra assurent vouloir « s'inscrire dans la durée ».
- du matériel agricole, notamment des pompes à eau : « On demande qu'il nous donne des pompes à eau pour cultiver au bord de la rivière, et faire ainsi autre chose que défricher » ; « On sera même capable de cultiver du riz si on a une moto-pompe. »
- un système de maintenance et d'entretien de ces investissements.

On ne peut pas envisager de conservation sans association de cultures ou d'aménagements des bas-fonds restants.





Les villageois qui assurent le reboisement et la restauration de la forêt dégradée perçoivent de la nourriture en échange. C'est le principe VCT (« vivres contre travail »). Cette activité est financée par le Programme Alimentaire Mondial.

Penser l'alliance de la finance de la stratégie de développement et la stratégie de conservation est nécessaire. La conservation ne peut pas fonctionner si l'on ne donne pas d'alternative.

#### 4.2.3 Des projets de reboisements avec des bénéficiaires (salaire ou vivres) sur le court terme mais après ?

Au sein des associations locales en charge du transfert de gestion de la forêt, certains membres sont responsables de reboisement familial : ils recensent des ménages pour assurer la plantation annuelle de 20 pieds d'essences autochtones par ménage.

Selon le WWF Madagascar, à l'échelle nationale, « le reboisement consiste à planter des espèces exotiques, la restauration consiste à planter des espèces autochtones pour approvisionner les populations locales en bois d'énergie, et aussi restituer la forêt naturelle. Plus de 2 275 ha de terrains ont ainsi été reboisés et 22 676 ha de terrains restaurés. »

Cette restauration est évaluée à 470 euros par hectare et le reboisement à 300 euros par hectare.

Ces activités sont encadrées par l'association locale et sont assurées par des villageois. Le WWF Madagascar assure aussi une présence sur le terrain :

« WWF [Madagascar] nous a aidé à faire du reboisement de fantiolotse pour faire le bois de construction. Il y a beaucoup d'endroits où c'est reboisé », précise un guide de forêt protégée. »

Le Chef de cantonnement confirme que c'est essentiellement du fantiolotse, essence autochtone pour le bois d'oeuvre, et quelques essences de recouvrement, qui ont été replantées dans la zone étudiée. Les enjeux sont multiples :

« Ce reboisement c'est pour la réhabilitation de cette forêt et la couverture végétale. C'est aussi destiné à du bois d'oeuvre, du bois de construction. »

Les villageois qui assurent le reboisement et la restauration perçoivent de la nourriture en échange. C'est le principe VCT (« vivres contre travail »). Le Programme alimentaire mondial finance cette activité. La quantité de vivres alloués varie selon les témoignages :

« Au village de Morafeno, chaque personne reboise 20 pieds contre 1 kg de sorgho ou 1 kg de riz par jour, plus 1 litre d'huile toutes les deux semaines. »

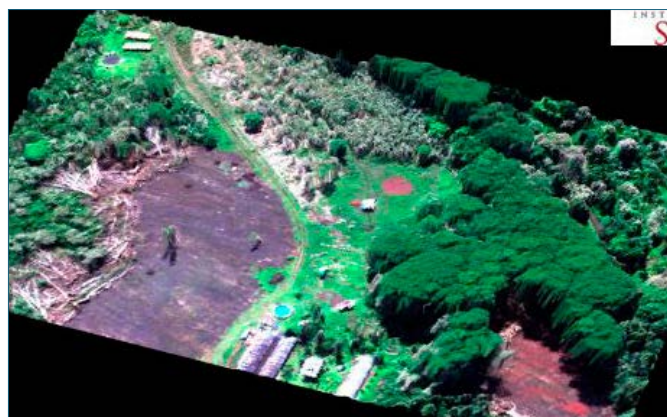
« Le reboisement c'est 7 gobelets de maïs par jour et par personne. »

Le Chef de cantonnement précise que les villageois sont parfois payés pour le faire :

« Les gens cultivent 20 pieds par ménage et reçoivent un peu de récompenses. Ça peut être numéraire, ou ça peut être aussi en vivres. »

Le Chef de cantonnement se réjouit du reboisement qui « pousse bien ». Il estime le taux de mortalité à 5 %. Mais d'autres personnes interrogées considèrent plutôt le taux de survie à 5 % ! Des villageois témoignent :

« Certains plants sont morts, d'autres sont vivants. C'est comme ci comme ça. C'est à cause du soleil : il fait vraiment chaud. Et il y a beaucoup d'animaux qui passent comme les chèvres, les moutons ou les zébus et ça les fait tomber et mourir ».



Exemple d'image en 3D obtenue par la technologie LIDAR («Light Detecting and Ranging», télédétection par laser aéroporté). «On essaie ensuite de lier ces images avec les inventaires sur le terrain, en vue de calculer les différentes formations forestières», témoigne un membre du projet holistique de conservation des forêts (Antananarivo, mai 2013).

A ce sujet, le point de vue de GoodPlanet/ETC Terra est le suivant : « Les taux de reprise sont évidemment bien meilleurs en forêt humide car les conditions de croissance y sont bien-sûr plus favorables. Compte tenu des sécheresses vécues ces dernières années dans la région des forêts épineuses et même si les résultats sont très hétérogènes d'une parcelle à l'autre, nous sommes cependant satisfaits des taux de reprise moyens mesurés sur le terrain. » Ils estiment ainsi le taux de reprise après plantation à 66 %<sup>12</sup>.

Le reboisement et la restauration sont assurés pour l'essentiel par les membres des COBA. Les villageois ne faisant pas partie des COBA aimeraient eux aussi bénéficier de VCT.

« Nous sommes d'accord pour reboiser ici en échange de vivres ».

Par ailleurs, ces initiatives ont jusque-là été menées par le WWF Madagascar avec une « approche communautaire ». Or, un représentant de l'ONG (Antananarivo, 2013) reconnaît lui-même que cette approche ne correspond pas aux pratiques des habitants. « Quand on reboise, cette approche fonctionne, mais quand il s'agit de suivi et de partage de revenus, on se heurte toujours à des difficultés. Nous allons donc opter dans la deuxième phase pour un reboisement individuel au lieu d'un reboisement collectif ». Le constat pourrait être étendu aux autres « alternatives » proposées telles que les coopératives et associations qui ne correspondent pas aux usages des villageois. Une approche plus « individuelle » ou « familiale » serait à privilégier.

### 4.3 Des projets à l'origine de tensions sociales

#### 4.3.1 Surveillance aérienne

Le WWF Madagascar a mis en place de la surveillance aérienne, en partenariat avec Aviation Sans Frontières - Belgique. L'avion survole les aires protégées afin de prendre en photos tous les sites d'agriculture sur brûlis. Cette surveillance aérienne permettrait d'obtenir une image claire de la déforestation : les emplacements précis, la taille des zones défrichées, le taux de défrichement...



Les gardiens des troupeaux de zébus comme les patrouilleurs de la forêt sont souvent armés de « lefone », sorte de lance en fer. Cette arme est aussi une manière pour eux de se prémunir des « dahalo », terme malgache désignant les voleurs de zébus qui prospèrent dans les régions rurales du sud du pays, où les forces de sécurité n'arrivent pas à les arrêter.

Elle aiderait aussi à mieux orienter les patrouilles terrestres dans leurs rondes de contrôle et permettrait aux agriculteurs eux-mêmes de mieux évaluer les impacts des défrichements.

Le passage de l'avion aurait également « un effet dissuasif » à l'égard des défricheurs qui « agissent à l'abri des regards ». D'après le WWF Madagascar, ce contrôle entrainerait « moins de suspicions de trahison » et améliorerait « la cohésion dans le village ». Cette technologie est présentée par le WWF Madagascar comme « peu coûteuse » et est financée par NORAD (Agence norvégienne pour le Développement) et WWF US.

Plusieurs villageois confirment le passage de l'avion. Plus qu'un effet dissuasif, ce survol aérien suscite parmi eux de la « crainte » et de la « peur ».

Ce survol est généralement suivi d'une convocation à la Mairie :

« Le Maire nous montre les photos du défrichement et nous rappelle les sanctions encourues si nous défrichons. L'agent du WWF [Madagascar] est présent et nous dit qu'il nous faut protéger la forêt ».

Privés partiellement de leurs terres, ne bénéficiant pas nécessairement de compensations adéquates, les villageois, qu'ils défrichent ou non, font tous l'objet d'une surveillance dans les airs et au sol.

#### 4.3.2 La police de la forêt : de l'amende à la prison

Outre le contrôle aérien, il existe un comité de surveillance ou « police des forêts » (Polisin'Ala) à l'intérieur des associations locales en charge du transfert de gestion. Leur rôle est de contrôler l'accès aux ressources, d'appuyer le Chef de cantonnement en matière de contrôle forestier et de rapporter les délits à l'association locale.

Témoignage d'un ancien patrouilleur :

« Le travail consiste à poursuivre les gens qui font le défrichement. On les informe qu'il ne faut pas défricher et on alerte le COBA ».

La « Dina » est un règlement collectif mis en place par l'association locale pour faire diminuer la déforestation. « L'enjeu n'est pas seulement de sanctionner mais aussi d'informer », assure l'administration locale.

Parmi les différents délits identifiés, les plus graves sont le défrichement suivi de l'incinération, ainsi que les feux de brousse.

Selon la gravité du délit, le versement de la rançon varie. Le montant qui revient le plus souvent est une amende de 60 000 AR (21 euros) et un zébu. D'autres chiffres ont été énoncés : 160 000 AR (56 euros), 800 000 AR (280 euros)...

Or, le revenu mensuel moyen malgache est de 100 000 AR (35 euros) et la valeur d'un zébu peut aller de 400 000 Ar (140 euros) à 1 000 000 Ar (350 euros) !

La sanction peut aussi être pénale : « Pour les délits où il y a du défrichement, ça peut durer 6

mois d'emprisonnement et pour les délits avec défrichement suivi d'incinération ça peut durer «un an », rapporte le Chef de cantonnement.

Beaucoup de rumeurs courent dans les villages sur le nombre de personnes sanctionnées et emprisonnées (« 75 personnes ont été attrapées » ...). Depuis 2010, le Chef de cantonnement comptabilise deux arrestations (poursuites judiciaires) et huit applications de Dina.

Un comité de suivi de l'application de la Dina a aussi été mis en place dans les zones où le transfert de gestion a été fait.

Le Chef de Cantonnement précise : « Lorsqu'une personne ne veut pas payer la dina, ce comité descend sur le terrain pour constater la réalité. Un délai de 3 ou 4 mois est accordé pour payer l'amende. Au terme de ce délai, on descend avec les gendarmes et on l'arrête. S'il paie, on le relâche. En revanche, s'il ne reconnaît pas le délit, on fait une poursuite judiciaire jusqu'au tribunal correctionnel. »

### 4.3.3 Entre peur et difficultés d'application des sanctions

Ces menaces de sanctions génèrent un sentiment de peur chez les villageois et beaucoup de rumeurs.

« C'est une sanction au niveau du tribunal. Ça peut être grave. Jusqu'à l'emprisonnement. »

« Il y a un risque de prison si je ne veux pas payer. On a peur donc on ne touche pas cette forêt là. Même pour nourrir nos enfants c'est vraiment dur : où peut-on trouver 800 000 AR si on est pris en train de défricher ? »

La dina est aussi perçue par certains villageois comme une contrainte.

« Même si l'on n'accepte pas l'idée d'une aire protégée, ils nous forcent avec une amende. Je n'aime pas l'idée du WWF [Madagascar] si on l'impose. »

Le Chef de Cantonnement précise qu' « en cas de délit rencontré, les membres du comité de gestion



La mise en place des nouvelles aires protégées a beaucoup soulagé notre activité, nous n'étions que deux agents pour couvrir tout le district», témoigne un chef de cantonnement (en photo). Ce dernier a pour rôle de représenter l'administration forestière dans un district. Il a notamment en charge le suivi et la formation des comités de gestion des forêts, ainsi que l'encadrement des activités des polices des forêts.

ne peuvent pas appliquer aisément la Dina car les délinquants refusent de la payer. Les membres des COBA ne peuvent pas forcer ces gens à payer cette dina là. Ils nous demandent alors d'intervenir pour appliquer la loi. »

Il apparaît également que de moins en moins de personnes sont arrêtées alors que le défrichement illégal se poursuit.

« Personne ne vient dire au président du fokontany qu'il y a un défrichement. »

Pourquoi devient-il de plus en plus difficile d'appliquer la « Dina » ? Les raisons sont multiples. Il y a d'abord le montant très élevé de la sanction :

Selon le Maire d'Ifotaka Central : « Le problème c'est que plusieurs personnes attrapées ne peuvent pas payer. Moi même si j'étais attrapé, je ne pourrais pas payer. C'est ça le problème.



La mise en place des nouvelles aires protégées impacte directement les femmes qui assurent notamment la collecte du bois de chauffe et participent activement aux activités agricoles. Alors que certaines terres cultivées ont été intégrées dans les zones de conservation, plusieurs femmes témoignent de la nécessité d'aller acheter désormais de la nourriture dans les villes.

C'est pour ça que les patrouilles ne dénoncent pas. Ils attrapent, ils ramènent, mais les gens qui sont attrapés ne peuvent pas payer la Dina. »

« Quand le gendarme sait qu'il n'arrive pas à payer, il le relâche. »

A ce montant s'ajoute la gêne lors de l'arrestation : les villageois qui assurent la police des forêts connaissent en effet très souvent les personnes interpellées.

Selon le Maire : « Beaucoup de personnes trouvent des gens en train de défricher mais ils n'appliquent pas la loi car ils sont honteux de dénoncer leur famille. »

Certains patrouilleurs assurent néanmoins qu'ils sont prêts à dénoncer leur propre famille car « l'association des COBA est faite pour protéger la forêt et pour que la loi soit appliquée. »

La « Dina » apparaît donc comme un outil de gestion des forêts à l'origine de tensions et de conflits au sein-même de la communauté. Au fil des années, cet outil devient de moins en moins efficace.

#### 4.3.4 L'impact sur les femmes

C'est dans la région du CAZ où opère l'ONG Conservation international que plusieurs femmes ont témoigné de l'impact de la création de patrouilles sur leur vie quotidienne.

La présidente de l'association féminine de Didy relate : « Les femmes souffrent pendant l'absence de leurs maris qui sont partis en patrouille. C'est la raison pour laquelle nous avons créé une association des femmes. La conservation vise la protection de la forêt mais ne tient pas compte du foyer, de la situation familiale et des hommes qui vont travailler en forêts. Il faut que la conservation considère aussi les femmes et les enfants ».

L'une des femmes rencontrée relève qu'il « devient de plus en plus difficile d'avoir du bois dans la forêt car il y a des zones où l'on ne peut pas en prendre. »

Les femmes interrogées demandent à bénéficier d'une aide dans l'agriculture et dans l'élevage. Cela passe par la création notamment de greniers à grains mais aussi par l'allocation d'outils et de matériel comme des charrues.



Dans le cadre du projet Cogesfor, le Cirad développe des filières de valorisation de produits forestiers. Un bâtiment vient par exemple d'être construit dans la commune de Didy (Nord-Est de Madagascar) pour accueillir une unité de cogénération qui produira de l'électricité soit à partir de déchets agricoles, soit de déchets de scieries. 70 % de la population rurale malgache vit pour le moment dans l'isolement.

#### 4.3.5 A qui profite la rente ?

L'association locale gère les revenus issus :

- des permis de coupe au coeur de l'aire protégée (construction d'une case : 3 000 Ar ; construction d'un parc à boeufs : 5 000 Ar) ;

- des droits d'entrée dans l'aire protégée (10 000 Ar pour les touristes ; 5 000 Ar pour les Malgaches) : ils constituent la source de revenus la plus importante ;

- de la Dina (sanctions financières contre les défrichements) dont le montant ne cesse de diminuer pour les raisons citées auparavant.

Cet argent sert d'abord à financer les patrouilles. Ces dernières jugent leur rémunération insuffisante.

Selon le Maire : « Le déplacement de deux à trois jours est payé 3 000 AR. 1 000 AR sont payés

par le COBA, 2 000 AR sont payés par le WWF [Madagascar]. »

Le montant varie toutefois selon les témoignages, allant parfois jusqu'à 10 000 AR par jour.

Certains patrouilleurs regrettent de n'être parfois payés que deux jours de salaire alors qu'ils sont partis durant trois jours.

« On abandonne notre foyer et on laisse notre travail. C'est insuffisant pour le patrouilleur d'avoir 3 000 AR par jour. »

Les membres de l'association locale, quelles que soient leurs responsabilités, assurent ne pas être rémunérés. Ils percevraient simplement des per diem lorsqu'ils participent à une formation par exemple.

Un membre de l'association précise :

« On achète aussi les fournitures (bureau, papier, reçu, stylos, salaire des femmes de ménage pour le bureau : 3 000 AR/mois). Chaque maison donne 100 AR/mois pour la caisse du village. Quand on se réunit, on prend 10 000 AR pour acheter du café. »

Une fois l'argent versé aux patrouilles, les membres des COBA assurent que les sommes restantes sont placées à la banque à Fort Dauphin en vue de financer des projets de développement social et économique. Mais rien ne voit le jour.

Les villageois interviewés précisent que le WWF Madagascar n'est pas présent localement pour voir ce qui est fait de cet argent. Certains d'entre eux soupçonnent des détournements financiers de la part des membres des COBA.

« Les COBA reçoivent peut-être quelque chose du WWF [Madagascar] mais pas les villageois. Je n'ai jamais été désigné pour faire partie du COBA et je ne sais pas ce qu'il se passe dedans. »

« Il y a peut-être un bakchich avec la police des forêts. »

Les membres du COBA démentent, eux, toute corruption.

« Nous réunissons les villageois tous les mois pour consulter les comptes. »

Le Chef de Cantonnement précise ne pas disposer de rapport sur la corruption.

Outre la nécessaire réforme de l'application de la Dina, il apparaît clair que les membres des COBA « capturent » actuellement la rente issue des transferts de gestion. Alors que Madagascar se caractérise à l'échelle nationale par un maintien dans le temps des groupes élitaires qui accaparent les rentes économiques et politiques<sup>13</sup>, on constate que ce phénomène se reproduit également dans le cadre de la mise en place des nouvelles aires protégées. Une étude complémentaire serait nécessaire pour déterminer le profil des membres des COBA.

<sup>13</sup> Mireille Razafindrakoto (IRD-DIAL), François Roubaud (IRD-DIAL) et Jean-Michel Wachsberger (Université Lille 3, DIAL), Institutions, gouvernance et croissance de long terme à Madagascar : l'énigme et le paradoxe, mars 2013.

# 05

## Le projet PHCF, une illustration des risques et des limites de REDD+

### 5.1 Une trop forte attention sur la mesure du carbone et des coûts de transaction élevés

Alors que la question de la déforestation est avant tout sociale et économique, il apparaît que le projet PHCF s'est avant tout focalisé sur les conséquences du processus, à savoir la mesure du carbone. L'un des aspects essentiels du Projet holistique de conservation des forêts (PHCF) est en effet de déterminer la quantité de carbone stockée dans les forêts et de mesurer le tonnage d'émissions de carbone évitées. Comment ? En mesurant la biomasse et la densité des arbres de la forêt sur la base d'inventaires de terrain et sur le Lidar<sup>14</sup> (« Light Detection and Ranging », télédétection par laser aéroporté). La méthodologie du projet PHCF a été approuvée par le Voluntary Carbon Standard.

Au terme de ces inventaires, les membres du PHCF produisent des formules allométriques qui, pour chaque genre d'arbre, lient biomasse sèche, diamètre à hauteur de poitrine et hauteur. Des formules sont réalisées par genre, par écosystème puis à l'échelle nationale de Madagascar, avec des degrés d'incertitude croissant.

Par le traitement de leurs données brutes, les scientifiques obtiennent des images de la densité du carbone sur un territoire, à la place

des images plus communes d'arbres constituant une forêt. Ce n'est plus l'arbre mais le carbone qui cache la forêt<sup>15</sup>.

L'objectif de l'étude étant une mesure de carbone, un chiffre suffit pour synthétiser l'étude et donc la forêt. En l'occurrence, en avril 2013, ce travail scientifique a estimé le potentiel de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> à 35 millions de tonnes sur 20 ans. GoodPlanet précise que l'ambition désormais de la deuxième phase est de « valoriser les acquis de la composante Carbone de la phase 1 sur certains sites d'intervention du PHCF, afin de générer des crédits carbone dont les revenus reviendraient aux populations locales ». A l'aune de ces données, on peut interroger les motivations qui ont guidé la mesure du carbone dans la première phase. WWF France et GoodPlanet assuraient pourtant en décembre 2010 que ce projet était du « pur mécénat environnemental (visant) notamment à faire progresser les connaissances scientifiques en terme de carbone forestier. (...) Ce projet ne délivrera aucun crédit carbone. ».

Interrogé sur ce changement de stratégie, GoodPlanet/ETC Terra expliquent : « En terme de comptabilité carbone du PHCF, notre volonté était

14. Le principe du Lidar est similaire à celui d'un radar mais de la lumière est utilisée à la place des ondes radio. Un rayon lumineux est transmis depuis l'avion et chaque obstacle renvoie un signal. Un rayon envoyé permet de localiser tous les obstacles jusqu'au sol, c'est-à-dire qu'il prend en compte chaque étage de la forêt. Cela permet d'obtenir la hauteur de la canopée et la hauteur moyenne de la densité de biomasse.

15. Extrait d'un rapport de mission de Cécile Bidaud, Observer les scientifiques en forêt et en laboratoire et le travail de production des données, avril 2010.



avant tout de faire progresser les connaissances avant d'envisager toute commercialisation de crédits carbone. Sur la base des acquis sur ce sujet, il nous semble que la 2ème phase du PHCF peut effectivement aller dans cette direction mais rien n'a changé par rapport à ce droit de réponse publié dans Rue 89 : le PHCF (phase 1) n'a délivré aucun crédit carbone à son terme et Air France n'a compensé (et ne compensera) aucune de ses émissions via le PHCF ; Air France ayant renoncé depuis le lancement du projet aux crédits carbone éventuellement générés par le PHCF, ce qui est tout à son honneur. Nous le redisons donc fermement : le PHCF (phase 1) était bien un projet de mécénat environnemental fidèle à l'esprit de l'appel à projets pilote REDD+ lancé par la communauté internationale à l'occasion de la Conférence des Parties de Bali (plan d'action de Bali, 2007). »

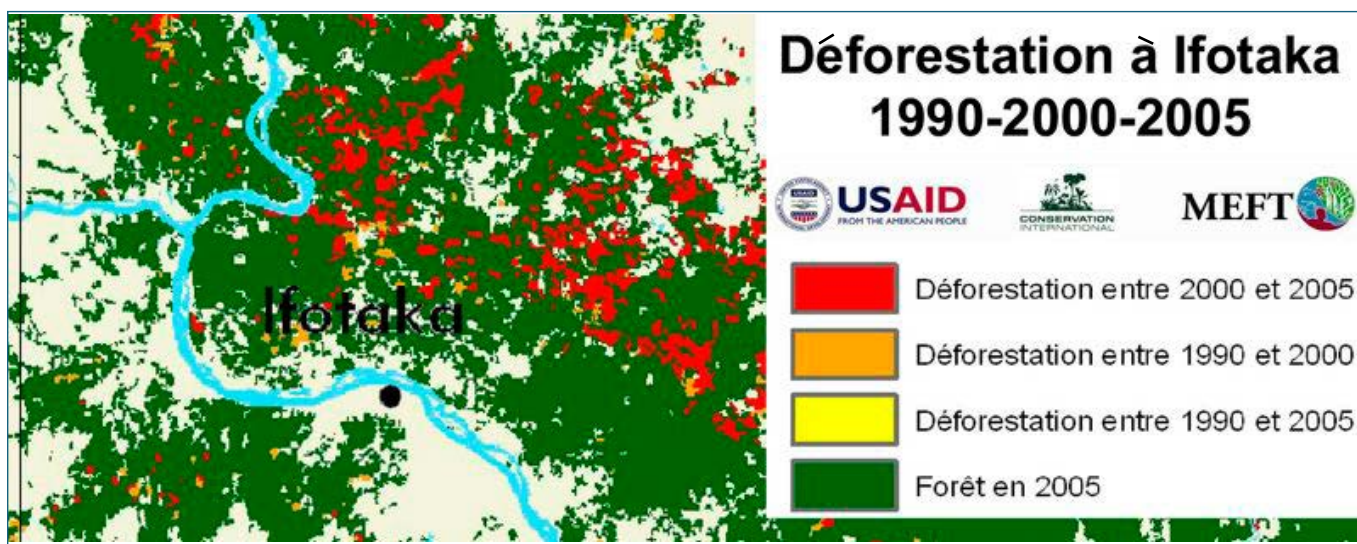
GoodPlanet/ETC Terra précisent également : « Notre projet (et notre approche en général) se distingue généralement de la grande majorité des projets REDD+ développés dans le monde par sa volonté, en plus de la double certification VCS-CCBA, de publier ses travaux-clés dans des revues de « rang A » et donc de les soumettre aux critiques de nos pairs scientifiques. Nos futurs crédits carbone seront donc certainement les plus transparents qui soient sur le marché car rappelons ici que le document de projet que nous allons soumettre au label CCBA sera, comme tous les autres, soumis à

commentaires publics pendant plusieurs semaines à cet endroit : <http://www.climate-standards.org/category/projects/> »

Il n'est pas certain que les communautés locales malgaches se rendent sur ce site internet pour faire part de leurs commentaires...

Selon Pierre Caussade, qui a piloté ce programme pour Air France : « Notre programme contribue à améliorer les connaissances scientifiques et on s'est engagé dès le départ à ce que ce soit un programme de recherche et développement. S'il y a un bénéfice un jour, si les actions que l'on a menées aboutissent, ou s'il y a délivrance de crédits carbone, soyons clairs : ce n'est pas un programme de compensation. Nous avons renoncé aux crédits carbone, ou plutôt à la propriété d'éventuels crédits carbone qui apparaîtraient. Nous voulons nous assurer que cette économie d'émissions conduisent à des résultats pérennes qui bénéficient aux Malgaches. »

Autre donnée chiffrée obtenue : les forêts humides de Madagascar contiendraient environ 90 tonnes de carbone par hectare et les forêts épineuses du sud environ 15 tonnes de carbone par hectare. Alors que la deuxième phase s'ouvre avec un financement potentiellement moindre d'Air France, « une des orientations de la phase 2 est de concentrer les efforts sur un nombre de sites plus réduits » selon Pierre Caussade. D'après un membre du projet, les promoteurs envisagent de concentrer leurs



Les forêts épineuses ont été les plus touchées par la déforestation au cours des deux périodes : on n'a observé aucune réduction du taux » (source : MEFT, USAID, Conservation International, Evolution de la couverture naturelle des forêts à Madagascar, 1990-2000-2005).

activités sur les forêts humides qui captent plus de carbone, en vue de générer davantage de fonds qui pourront contribuer au financement des protections épineuses.

Comme le précisent GoodPlanet/ETC Terra : « Il semble assez logique d'engager dans le processus REDD+ les forêts qui présentent le plus grand potentiel de réduction d'émissions. C'est la même logique pour la préservation de la biodiversité : on préserve avant tout les points chauds de biodiversité plutôt que les zones pavillonnaires ou les centres commerciaux... »

Est-ce à dire que les forêts épineuses, et les communautés locales qui en dépendent, ne requièrent pas elles-aussi une protection ? Restreindre une forêt à un stock de carbone n'est-il pas une terrible dérive, alors même que la forêt – qu'elle soit humide ou épineuse – a un rôle essentiel pour les communautés ? N'est-ce pas faire des communautés locales dépendantes des forêts épineuses les grandes perdantes d'un mécanisme REDD+ lié à la finance carbone ?

Sur ce point, GoodPlanet/ETC Terra précisent : « Selon la répartition des revenus actuellement en discussion à Madagascar, ce sont 50 % des revenus du carbone qui devraient revenir aux communautés ». Quid de la répartition des 50 % restants ? Et quelle part redistribuée aux communautés vivant dans les forêts épineuses ?

Pierre Caussade d'Air France, explique pour sa part : « Les enjeux carbone sont effectivement moins élevés dans les forêts épineuses. La végétation rabougrie à laquelle on fait face contient moins de carbone. Mais pour autant, nous souhaitons continuer le développement dans ces zones de pratiques alternatives agricoles comme les cultures maraichères ou la micro-irrigation. »

Un autre élément est le coût relativement élevé de la comptabilité carbone. Par exemple, le coût par hectare de forêt cartographiée s'élève à 0,15 €. 2,4 millions d'hectares de forêts ont été couverts par l'étude du PHCF. Soit un budget de 360 000 euros

(pris en charge, en partie, par d'autres organismes de recherche). La décision de générer des crédits carbone pour la deuxième phase du projet va encore accroître considérablement ce coût avec la prise en charge des frais d'enregistrement et de certification auprès des standards internationaux.

Malgré nos demandes répétées et écrites, GoodPlanet/ETC Terra n'ont pas souhaité communiquer sur le budget détaillé du projet, notamment la répartition entre le volet scientifique, le volet contrôle et le volet développement. Avant publication de ce rapport, nous leur avons envoyé une copie et ce n'est qu'à réception, qu'un budget très global nous est enfin parvenu. Ce budget, daté de 2008, ne concerne que la première phase du projet et est difficilement exploitable : aucune ligne spécifique n'indique clairement les actions de développement pour les communautés qui semblent ne représenter qu'une très faible part de ce budget.

Pierre Caussade d'Air France apporte quelques précisions : « Par exemple, sur la répartition du financement entre le volet développement et le volet scientifique, Air France a fait confiance à ses partenaires GoodPlanet et WWF, même si l'on suit de près les travaux. Un comité de pilotage se réunit deux fois par an. » Il estime la somme accordée au volet scientifique à environ 500 000 euros. Et ajoute : « à partir du moment où nous avons clarifié que nous n'avions aucune prétention de retour sur investissement vis à vis de ce programme, il y a eu un effet d'entraînement conduisant à ce que d'autres partenaires, notamment des universités, apportent leur concours. Au total, le volet scientifique a ainsi pu bénéficier de ressources très supérieures au budget initial. »

Une chose est sûre : tous les projets de comptabilité carbone comptaient initialement sur un prix du carbone élevé. Or celui-ci s'est effondré ces derniers mois, alors même que les coûts de la comptabilité carbone demeurent très importants. Ces dépenses d'expertise sont autant de moyens en moins pour les actions de terrain et la mise en place d'incitations réelles pour les populations locales. Enfin, il est clair que les acteurs locaux ne se sont pas appropriés le

processus de mesure du carbone. « Le carbone, c'est du papier que l'on utilise avec la machine » confiait l'une des personnes rencontrées. Le mécanisme REDD+, tel qu'il est mis en pratique actuellement par les porteurs du PHCF, relève d'un processus « top down » (de haut en bas), contrairement aux aspirations des communautés à un processus « bottom up » (de bas en haut).

## 5.2 Une efficacité pour le climat douteuse

Comme expliqué dans la première partie, l'un des points les plus controversés et discutés dans le cadre des négociations sur le Climat est le risque que le mécanisme REDD conduise à l'émission sur le marché du carbone, de crédits carbone fictifs. Cela signifierait concrètement qu'une entreprise ou qu'un pays pourrait acheter des crédits carbone REDD émis par un projet comme le PHCF plutôt que de réduire ses émissions fossiles. Plutôt que d'être une solution aux changements climatiques, les projets REDD en seraient alors un accélérateur et qui plus est en donnant l'illusion que la communauté internationale est en train de régler le problème.

Nous proposons ici d'examiner en quoi les potentiels crédits carbone REDD que souhaitent émettre le projet PHCF posent les mêmes problèmes que ceux proposés par d'autres projets pilotes dans le monde :

### 5.2.1 Prévoir le futur avec certitude ? De l'impossibilité d'élaborer de façon scientifique un scénario de référence

Pour pouvoir émettre un crédit carbone REDD, un projet doit d'abord élaborer un scénario de référence c'est à dire prévoir comment le taux de déforestation évoluerait localement en l'absence du projet. Ensuite, les promoteurs du projet doivent expliquer que grâce à leur projet ce taux de déforestation va être réduit : l'écart entre le taux de déforestation prévu par le scénario de référence et la réalité qui sera constatée au fil des ans correspondra au nombre de crédit carbone que

le projet carbone pourra émettre. Prétendre que l'on peut élaborer avec certitude un scénario de référence revient donc à dire que l'on est capable de prédire avec certitude l'avenir, ce qui est bien sûr impossible. C'est pour cette principale raison qu'aujourd'hui l'Europe refuse l'idée d'intégrer des crédits carbone REDD à son marché du carbone (ETS) et que les négociations internationales sur REDD sont bloquées. A cette question, GoodPlanet/ETC Terra n'a pas hésité pourtant à nous répondre : « Il est donc parfaitement inexact d'écrire qu'il est « impossible d'élaborer de façon scientifique des scénarios de référence » car nous venons de démontrer le contraire. » La boule de cristal dans laquelle GoodPlanet/ETC Terra prétend lire serait un scénario élaboré avec l'aide du CIRAD « avec l'appui décisif de Ghislain Vieilledent qui travaille dans la même unité du CIRAD qu'Alain Karsenty ». GoodPlanet/ETC Terra reconnaît la difficulté d'élaborer ce type de modèle mais explique toutefois que pour la zone dans laquelle se trouve le projet PHCF à Madagascar les conditions sont différentes : « Cela ne signifie pas pour autant que nous pensons l'exercice facile. Nos modèles sont par exemple bien moins solides en forêts épineuses qu'en forêts humides. Par ailleurs, il existe des contextes, ailleurs dans le monde, où les facteurs de déforestation (liés à des spéculations internationales – e.g huile de palme, soja, etc.) sont bien plus difficiles à appréhender et à modéliser qu'à Madagascar où l'intensité de la déforestation (particulièrement en forêts humides) est expliquée quasi-uniquement par la densité et la croissance démographiques (Gorenflo et al 2011, Agarwal et al, 2005). En effet, ces forêts, localisées sur de forts reliefs, sont tellement difficiles d'accès qu'il est impossible d'y développer des projets agro-sylvo-industriels. Certes, les exploitations minières peuvent constituer une menace sérieuse mais les gisements dédiés aux exploitations industrielles sont déjà connus (Madagascar a fait l'objet d'une faible extraction mais son potentiel est bien défini) et les surfaces concernées par les éventuelles mines artisanales sont de taille limitée. Enfin, les exploitations illégales de bois de rose actuellement en cours conduisent bien-sûr à la dégradation des forêts mais très rarement à la déforestation. »

Nous avons transmis la réponse de GoodPlanet/ETC à Alain Karsenty qui nous a fait suivre les commentaires suivants : « [Ce scénario de référence] est « un modèle prenant en compte (i) la démographie, (ii) la distance aux routes et aux rivières navigables, (iii) l'altitude (iv) les pentes, mais il n'intègre pas la qualité des sols », « ce scénario suppose des taux de croissance démographique constants dans le temps (pas de transition démographique). Or, les démographes se trompent très souvent sur la survenue de cette transition, parfois en la prévoyant trop tôt, parfois en ne l'ayant pas vue. Là, le projet n'envisage pas une telle transition », « L'hypothèse implicite que les temps de jachère restent les mêmes au cours du temps pose problème : avec l'augmentation des densités démographiques, les durées de jachère baissent, puis les jachères elles-mêmes finissent par disparaître », « On ne sait pas quels seront les flux migratoires et l'échange rural. », « On ne sait pas comment vont évoluer différents facteurs : prix du riz (libéralisation des échanges ?, crise et limitation des exportations indiennes ?, etc.), prix du bétail (insécurité, etc ?), calamités naturelles qui provoquent des déplacements de populations, et autres variations des produits agricoles qui affectent la déforestation. ».

Le scénario de référence du projet PHCF a donc les mêmes limites que celui proposé par d'autres projets, il s'agit, au mieux, d'un modèle permettant de tester des hypothèses et de mieux comprendre des dynamiques, mais l'utiliser pour prédire le futur de la déforestation est une toute autre affaire : si le projet PHCF devait émettre des crédits carbone REDD, une partie d'entre eux ne correspondront pas à de véritables réductions d'émissions, mais on ne saura pas dans quelle proportion (puisque le scénario « sans projet » ne sera jamais observable). Sans compter le problème de la permanence : si la déforestation décroît dans un premier temps, puis rebondit ensuite, et que les crédits carbone ont permis des émissions ailleurs dans le monde, on ne peut prétendre que ces émissions supplémentaires ont été « neutralisées » par le projet à Madagascar.

## 5.2.2 De la difficulté de prendre en compte les effets de fuite

Selon le Chef de cantonnement, le défrichement sur la zone d'Ifotaka où opère le WWF Madagascar a diminué de 30 à 40 % en dix ans. « Les dégâts forestiers diminuent beaucoup ».

Mais un rapport de 2009 (MEFT, USAID, CI) montre au contraire que le défrichement s'est accéléré ces dernières années dans les forêts épineuses :

« Les forêts épineuses ont été les plus touchées par la déforestation au cours des deux périodes : on n'a observé aucune réduction du taux. »

A l'échelle nationale, « en 2005, le taux de perte en forêts épineuses a été de 1,2 % par an environ, de la superficie restante. »

GoodPlanet/ETC Terra souhaite relativiser les données de cette étude, considérant qu'il est « plus que délicat de tirer des conclusions à l'échelle d'écosystèmes tout entiers ». Les promoteurs du projet reconnaissent néanmoins qu'« il est effectivement bien plus difficile d'enrayer la déforestation dans les forêts épineuses et ce, pour diverses raisons :

- Le changement climatique affecte déjà très sérieusement la zone : de l'aveu de tous les paysans locaux, la saison des pluies s'est gravement raccourcie et se décale également dans le temps (elle arrive soit en avance, soit en retard). Comme vous l'imaginez, tout cela perturbe fortement les calendriers culturels ;

- Le panel d'alternatives agricoles à la culture sur brûlis est beaucoup moins large qu'en régions humides et compte tenu du point précédent, ces alternatives sont également plus délicates à développer/diffuser ;

- La forte insécurité locale a fait reculer l'élevage bovin et nous a obligé par deux fois à retirer notre personnel du terrain pendant plusieurs mois. Les caisses de plusieurs COBA (communautés de base)

ont par ailleurs été dérobées, tout comme le matériel de certaines associations de producteurs. »

Sur le terrain, plusieurs personnes confirment que « le défrichement continue mais en cachette. »

Un villageois témoigne :

« C'est moi qui guide le personnel du WWF [Madagascar]. Ils ne viennent pas souvent : deux à trois fois par an. On m'avertit que le personnel va passer. Quand il vient ici, je le guide juste dans les forêts vierges mais pas dans les forêts défrichées. J'ai peur de le guider dans les forêts défrichées. »

La pratique de « hatsaky » – cultures sur brûlis – se poursuit, mais dans des zones assez éloignées des chemins praticables (en moto ou voiture).

« Les défricheurs viennent en groupe de 4 ou 5 pour que le défrichement aille vite et éviter les patrouilleurs. C'est volontaire de défricher au cœur de la forêt, comme ça personne ne le voit. »

Certains défrichements sont réalisés assez loin des villages, et certains habitants sont accusés à tort.

« Le maire nous convoque quand la patrouille constate un défrichement. Mais ce ne sont pas forcément les habitants de notre village qui ont défriché. »

A noter également que le défrichement constitue parfois une activité réalisée pour le compte d'un autre individu et peut être rémunérée.

Dans ces conditions, il semble que la mise en place de l'aire protégée ait généré des effets de fuites (leakage). Ces fuites correspondent à un déplacement géographique des émissions découlant de la réduction des émissions à un endroit précis. Dans le cas de la déforestation, un projet de conservation d'une forêt menacée peut avoir pour effet le report des pressions de déforestation dans

une autre forêt. D'après les témoignages recueillis, cette situation se déroule actuellement dans les zones protégées d'Ifotaka Sud-Ouest.

Ces effets de fuite constituent l'un des obstacles majeurs pour émettre des crédits carbone sur le marché : en effet, si une entreprise d'un pays du Nord compense ses émissions de carbone en achetant un crédit carbone du projet PHCF mais qu'en réalité la déforestation a simplement été déplacée ailleurs, l'impact pour le climat est doublement négatif. Les émissions de carbone dans le Nord, et la déforestation à Madagascar n'ont pas diminué.

Sur cet aspect, GoodPlanet/ETC Terra assurent qu'« il n'y a pour l'instant aucune fuite à déplorer sur le site de forêts humides qu'elle étudie. (...) Les communautés qui se sont effectivement engagées à réduire la pression sur leurs forêts via le transfert de gestion remettent en culture plus rapidement leurs jachères (repousses après mise en culture sur brûlis), ce qui leur permet (pour le moment) de ne plus défricher. Cela ne va évidemment durer qu'un temps si des pratiques agricoles alternatives ne sont pas diffusées et adoptées dans le paysage. D'où notre volonté de renforcer ce volet « développement agricole » lors de la 2ème phase en recrutant, par appel d'offres, une entité spécialisée dans le développement rural (GRET, AVSF, autre) ».

Le problème des effets de fuite reste néanmoins présent dans les forêts épineuses, alors même que, comme nous l'avons vu précédemment, peu ou pas d'alternatives dans le domaine agricole ont été mises en œuvre.

### 5.3 La compensation carbone : une logique injuste socialement

L'engouement autour des projets REDD tient en grande partie au fait qu'ils sont considérés comme capables de générer d'importantes réductions

d'émission de carbone à moindre coût. Ce raisonnement se base sur la théorie des coûts d'opportunité : combien faudrait-il payer un acteur de la déforestation pour qu'il modifie ses pratiques et donc, ne « déforeste » pas? La publication de deux rapports d'économistes influents, lorsque les discussions sur REDD ont débuté, ont fortement orienté les discussions par la suite. Le rapport Stern (2005) évalue ainsi à 5 milliards de dollars par an le montant nécessaire pour arrêter 70 % de la déforestation. Le rapport Eliasch (2008) chiffre à 7 milliards de dollars les coûts d'opportunité pour réduire de moitié la déforestation. Ce chiffrage, relativement faible, est basé sur l'hypothèse discutabile qu'une grande part de la déforestation est imputable à des paysans pauvres pratiquant la défriche-brûlis ou la récolte de bois pour la cuisson. Puisque ces paysans n'en retirent qu'un profit très modeste, leur permettant à peine de survivre, il serait extrêmement peu coûteux de compenser leur manque à gagner en échange d'une modification de leurs pratiques. Ainsi, selon cette théorie, plutôt que d'investir une somme donnée pour réduire l'émission d'une tonne de carbone en Europe, il est préférable d'investir cette même somme en modifiant les pratiques de paysans dans des pays pauvres ce qui générerait une plus grande réduction des émissions de GES.

Ce type de compensation carbone soulève donc un problème éthique majeur : plutôt que de modifier les modes de vies des plus riches, qui ont une responsabilité historique dans les changements climatiques, le poids des efforts à faire est transféré vers les plus pauvres qui pourtant disposent de moindre marge de manœuvre pour s'adapter. Lorsque, par exemple une entreprise propose à ses clients de compenser leurs émissions de carbone en finançant un projet comme le PHCF, elle place au même niveau de responsabilité ce qui peut relever d'un loisir (prendre l'avion pour partir en vacances, acheter un ordinateur...) et ce qui relève de droits fondamentaux (se nourrir en pratiquant la défriche-brûlis).

# Conclusions & recommandations

Par les Amis de la Terre France

Les paysans dont les terres sont en zone d'occupation contrôlée apparaissent comme les perdants du jeu de la conservation. Les défis sont pourtant considérables alors que le pays compte 22 millions d'habitants en 2013 et pourrait atteindre 40 millions de personnes en 2030. Les initiatives de conservation ne peuvent être durables que si l'on donne les moyens aux populations d'assurer leur sécurité alimentaire, et le droit de développer leurs activités sur leurs terres ancestrales.

Au final, le projet PHCF illustre bien le problème que pose la plupart des projets REDD en développement : conçu avant tout comme des projets ayant vocation à terme de générer des crédits carbone, une grande partie des financements est absorbée pour la mesure du carbone et la protection de la forêt. Il ne reste que peu d'argent pour les populations locales qui doivent pourtant modifier en profondeur leurs modes de vie.

Alors même que les alternatives ne sont pas mises en place, des moyens importants sont déployés pour sanctionner et réprimer les communautés locales, ce qui nous semble inacceptable pour un projet qui souhaite bénéficier d'aide publique au développement.

C'est pourquoi, un nombre croissant d'observateurs recommandent d'abandonner cette trop grande attention au carbone en se concentrant d'abord sur les besoins des communautés. Cela signifie concrètement de :

- Construire avec les communautés un plan d'action permettant de lutter contre la déforestation en identifiant avec eux les alternatives existantes et celles qui pourraient être testées.

- Organiser des formations et des ateliers d'échange pour diffuser ces alternatives.
- Résoudre les conflits fonciers : cela implique d'éclaircir la loi foncière en vigueur pour pouvoir respecter et reconnaître légalement certains aspects des droits fonciers. Cet investissement serait sans doute coûteux mais il est indispensable pour garantir la pérennité des investissements.
- Soutenir un plan d'investissement dans des pratiques agricoles permettant à la fois de répondre aux besoins des populations locales et réduisant la déforestation.

En essayant d'abord de répondre aux besoins des communautés, la réduction de la déforestation constituerait dès lors non pas le but premier des projets REDD mais une conséquence induite, ce qui serait beaucoup plus juste socialement et beaucoup plus efficace sur la durée (moins d'effet de fuite). L'absence de lien avec les marchés du carbone dégagerait de la nécessité de mettre en place un système coûteux d'évaluation et de suivi des stocks de carbone ce qui permettrait de ré-allouer ces budgets vers la stabilisation et la résolution des conflits fonciers, un processus sans doute long et coûteux mais indispensable.

### Recommandations

Aux responsables du projet PHCF (GoodPlanet/ETC Terra, WWF Madagascar, Air France) et à l'AFD :

- Publier la part de budget qui revient effectivement aux communautés et celles qui va à la mesure du carbone et aux mesures de surveillance.
- Renoncer à la décision controversée d'émettre des crédits carbone REDD+ avec le projet PHCF, que ce soit sur le marché volontaire ou le marché de conformité. Ces crédits risqueraient de compromettre l'intégrité environnementale d'un futur accord sur le climat et sont injustes socialement car la responsabilité des actions à mettre en œuvre, et les contraintes associées, est déplacée sur les plus pauvres.
- Réorienter les financements du projet vers un plan d'action, construit avec les communautés dans lequel la satisfaction des besoins fondamentaux comme celui de se nourrir est centrale et la réduction de la déforestation, une conséquence.



A l'Union européenne :

- Arrêter de financer des projets de lutte contre la déforestation centrés sur le carbone et réorienter l'aide vers des projets articulant mieux la satisfaction des besoins fondamentaux des communautés et la réduction de la déforestation.
- Rejeter la proposition du secteur aérien si celle-ci repose sur un marché du carbone (intégrant potentiellement la possibilité pour des compagnies aériennes de compenser leurs émissions avec l'achat de crédit REDD) et contraindre ce secteur à réduire ses émissions avec l'aide d'autres outils (taxation des carburants...).

**Document édité par Basta! et les Amis de la Terre France**  
**Rédaction et photos : Sophie Chapelle**  
**Maquette : Alter-médias**  
**Infographie : Capucine Simon**

### ANNEXE 1 : Marché du carbone, Kyoto, mécanisme de développement propre, système européen d'échange de quotas : de quoi parle t-on ?

Les marchés du carbone désignent l'ensemble des marchés sur lesquels peuvent s'échanger des actifs carbone. Il existe deux grands type de marchés :

le marché de conformité, dans lequel les acteurs doivent répondre à des obligations internationales ou nationales, et les marchés volontaires, qui relèvent de l'initiative des entreprises ou d'autres acteurs :

- **Les quotas Kyoto ou Unités de quantité attribuée (UQA).** Chaque pays développé, ayant ratifié le protocole de Kyoto, reçoit un nombre d'UQA correspondant à l'objectif d'émissions de gaz à effet de serre qui a été négocié. Il peut acheter ou vendre des UQA à d'autres pays et, si besoin, acheter des crédits carbone issus des mécanismes de flexibilité prévus par le protocole de Kyoto.
- **Les quotas européens :** pour mettre en œuvre au niveau des Etats membres le protocole de Kyoto, l'Europe a créé le système européen d'échange de quotas, dit EU ETS (European Union Emissions Trading Scheme) ou marché européen du carbone. Il fixe un plafond, des allocations de quotas et des règles d'échanges pour les émissions de CO<sub>2</sub> de plus de 11 000 sites industriels européens, appartenant aux secteurs les plus émetteurs : la production d'énergie (production d'électricité et de chaleur, raffinage...), les industries minérales (ciment, chaux, verre, céramique), la métallurgie (acier, fer) et le papier. Aujourd'hui le secteur aérien n'est pas concerné par le marché européen du carbone.
- **Les crédits carbone issus des mécanismes de flexibilité** prévus par le protocole de Kyoto comme les crédits issus des Mécanismes de développement propre (MDP). Il s'agit ici d'une forme de compensation carbone officiellement reconnue par les Nations unies: elle permet, par exemple, de compenser l'émission d'une tonne de carbone fossile dans l'atmosphère par le financement d'un projet dans un pays du Sud qui est censée éviter l'émission d'une tonne équivalente. Aujourd'hui, les crédits carbone issus de projet REDD ne sont pas officiellement reconnus par ces mécanismes de flexibilité. Seul des crédits carbone issus de boisement/reboisement sont éligibles mais extrêmement controversés. Ainsi, le système européen d'échange de quotas n'accepte pas le recours à ces crédits.
- **Les crédits carbone volontaires ou compensation volontaire :** ils regroupent l'ensemble des initiatives volontaires et privées qui génèrent des crédits carbone. La diversité et la qualité de ces crédits carbone est extrêmement variable et les certifications mises en place pour essayer d'encadrer ces initiatives sont très insuffisantes. Si ces crédits carbone volontaires ne sont pas échangeables sur les marchés de conformité, leur utilisation peut influencer de façon forte les cadres réglementaires en construction. Les projets qui génèrent ces crédits volontaires peuvent aussi évoluer vers des projets officiellement reconnus et, par exemple, délivrer des crédits carbone MDP.

### ANNEXE 2 : L'épineux problème du scénario de référence

*Extrait d'un article intitulé : « Ce que le marché (carbone) ne peut faire... », écrit par Alain Karsenty et publié dans la revue Perspectives en novembre 2009 ([http://hal.archivesouvertes.fr/docs/00/72/58/34/PDF/Perspective1\\_Karsenty\\_fr.pdf](http://hal.archivesouvertes.fr/docs/00/72/58/34/PDF/Perspective1_Karsenty_fr.pdf))*

Le choix de la période de référence servant à mesurer la réduction de la déforestation est l'un des débats les plus épineux sur la REDD. Faut-il comparer le niveau de déforestation de la période d'engagement (sans doute 2013-2017) avec une période passée, ou en projetant un scénario tendanciel (business as usual), éventuellement modifié en fonction de critères politiques et d'équité?

Le choix de la méthode aura des implications opposées selon les pays. Ceux qui, dans un passé récent, ont subi une forte déforestation et dont le couvert boisé est peu étendu seraient gagnants si c'est la période passée qui est prise en compte.

À l'inverse, les pays dont le taux de déboisement, faible par le passé, devrait s'accroître du fait d'investissements dans les infrastructures routières et d'une expansion des surfaces agricoles plaident pour un scénario tendanciel prenant en compte leurs besoins de développement. C'est notamment la proposition défendue dans les négociations par les pays d'Afrique centrale regroupés au sein de la Comifac (Commission des forêts d'Afrique centrale).

Se référer au passé suppose que les trajectoires de déforestation seront constantes dans le temps. Or, il y a peu de raisons pour qu'une telle hypothèse soit vérifiée. Les taux de déboisement sont liés au niveau de développement et à la transition démographique, et ils tendent à s'infléchir quand les forêts se raréfient. En Malaisie et dans plusieurs régions d'Indonésie, les grandes forêts de plaine ont été massivement converties, ces deux dernières décennies, en plantations de palmier à huile ou autres spéculations agricoles. Les grands massifs restants se situent principalement dans les zones montagneuses ou dans des régions éloignées, plus coûteuses à exploiter et à convertir. Les réductions futures seront donc en grande partie «mécaniques», liées à la raréfaction des forêts. À l'opposé, les pays du bassin du Congo connaissent des taux de déboisement relativement modestes, non grâce à une quelconque «bonne gouvernance», mais du fait du mauvais état des infrastructures et de la faible attractivité de cette région pour les grands investissements agricoles. Dans l'immense République démocratique du Congo, le taux de déforestation annuel est de 0,21 %, mais il ne fait guère de doute que, si la situation politique se stabilise, la remise en état des infrastructures routières et la reprise des investissements privés entraîneront une hausse de la déforestation, au moins à court terme.

Si l'on renonce à utiliser les seules données du passé, il faut tenter de prédire la déforestation future à partir de l'évolution anticipée de variables clés. Or, les taux de déboisement ne sont pas seulement influencés par des facteurs relativement prévisibles tels que la démographie ou les infrastructures routières. Ils le sont aussi par des phénomènes aléatoires comme les conflits (qui entraînent des migrations), la fluctuation des cours des grandes matières premières agricoles, les changements de parité monétaire ou les variations climatiques (qui diminuent ou accroissent les risques d'incendie à grande échelle et influent fortement sur la déforestation). Au Brésil par exemple, la déforestation varie beaucoup d'une année sur l'autre. Les fluctuations des prix des produits agricoles (boeuf, soja...) sont en grande partie à l'origine de fréquents renversements de tendance. Si les modèles «prédictifs» peuvent à peu près prévoir où se produiront les prochains déboisements (en général près des routes), ils sont incapables de dire quand ils auront lieu: cela dépend notamment des prix agricoles – et accessoirement du prix du bois – qui varient au gré des mouvements spéculatifs mondiaux.

Pour tenter de résoudre ce problème, de nombreuses propositions ont été avancées, visant à limiter les quantités de crédit recevables, afin de limiter les risques de production de hot air – ce qui semble en contradiction avec l'idée qu'il faut des incitations financières fortes pour que les États agissent. Mais aucune formule ne permet de savoir si les rémunérations correspondront bien à des réductions additionnelles, imputables aux politiques et actions menées. Et il faut compter également avec le comportement «stratégique» des États. Ainsi le Guyana, malgré des taux de déboisement très faibles jusqu'à présent, a présenté en août 2009 un scénario de référence prévoyant la conversion de 90 % de ses forêts en cultures industrielles au cours des vingt-cinq prochaines années - et ce afin de maximiser ses chances d'être rémunéré pour un déboisement inférieur. Un autre effet pervers possible est celui de la généralisation d'une forme de chantage écologique («Payez-moi ou je laisse détruire mes forêts») à l'opposé de la responsabilité nécessaire des gouvernements sur un sujet aussi crucial pour le bien commun. Le risque avec un système cap-and-trade basé sur les «performances» (réduction de la déforestation par rapport à une référence) est qu'il rémunère le résultat de circonstances plutôt que des efforts. Si, en outre, c'est un mécanisme de marché qui est retenu, il est probable que cela contribue à introduire de la fausse monnaie climatique, alors que le marché peine à maintenir un prix du carbone suffisamment élevé pour être dissuasif. En offrant de nouvelles échappatoires aux nations et entreprises fortement émettrices de gaz à effet de serre, cette solution affaiblit encore plus le système d'incitation recherché par le protocole de Kyoto.

**Basta!** est un site d'informations indépendant sur l'actualité sociale et environnementale. Par la production d'articles, reportages, enquêtes, interviews, vidéos, nous décryptons les crises – économique, sociale, démocratique, financière, environnementale – qui rongent le monde actuel. Aujourd'hui, 300 000 lecteurs viennent, chaque mois, chercher sur le site des informations originales et des analyses complémentaires, publiés par les journalistes de Basta! et par une centaine de contributeurs – responsables d'ONG, « lanceurs d'alerte », chercheurs et universitaires, élus, représentants syndicaux, acteurs des mouvements sociaux, collectifs citoyens, militants associatifs, réseaux de partenaires dans les pays du Sud... Edité par l'association Alter-médias, Basta! donne de la visibilité aux actions citoyennes, aux revendications sociales, aux mouvements de solidarité et aux alternatives qu'ils portent.

**basta!** | 5 avenue Paul Langevin

93100 Montreuil

Tél. : 09 52 83 22 46 • Mail : [contact@bastamag.net](mailto:contact@bastamag.net)

Site : [www.bastamag.net](http://www.bastamag.net)

**La Fédération des Amis de la Terre France** est une association de protection de l'Homme et de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir politique ou religieux. Créée en 1970, elle a contribué à la fondation du mouvement écologiste français et à la formation du premier réseau écologiste mondial – Les Amis de la Terre International – présent dans 76 pays et réunissant 2 millions de membres sur les cinq continents. En France, les Amis de la Terre forment un réseau d'une trentaine de groupes locaux autonomes, qui agissent selon leurs priorités locales et relaient les campagnes nationales et internationales sur la base d'un engagement commun en faveur de la justice sociale et environnementale.



2B, rue Jules Ferry

93100 Montreuil

Tél. : 01 48 51 32 22 • Fax : 01 48 51 95 12

Mail : [france@amisdelaterre.org](mailto:france@amisdelaterre.org)



Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne.  
Les opinions exprimées dans le présent document relèvent de la seule responsabilité des Amis de la Terre et ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant le point de vue officiel de l'Union européenne.